

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 853**6 octobre 2001****SOMMAIRE**

Due C. Lux S.A., Luxembourg	40941	Medicis S.A., Luxembourg	40916
Immotrans S.A., Luxembourg	40900	Metal Invest Finance S.A., Luxembourg	40916
Imoca Holding S.A., Hesperange	40900	Metal Invest International S.A., Luxembourg	40917
INTENS, Innovation and Technology Systems G.m.b.H., Luxembourg	40899	Milan E-Ventures S.A., Luxembourg	40917
INTENS, Innovation and Technology Systems G.m.b.H., Luxembourg	40899	MNE (Holdings) S.A., Luxembourg	40919
Indaba Holding S.A., Hesperange	40901	MNE (Holdings) S.A., Luxembourg	40921
Inter Agri Europ, S.à r.l., Hesperange	40901	Moopy S.A., Luxembourg	40922
Interfin International S.A., Luxembourg	40901	Mosella Consult, G.m.b.H., Luxembourg	40922
Interfisk A/S S.A.H., Luxembourg	40902	N. R. Resources S.A.H., Luxembourg	40923
International Expert S.A., Hesperange	40902	Navigo S.A., Luxembourg	40916
Island Properties S.A., Luxembourg	40902	Naviservice International, S.à r.l., Luxembourg ..	40915
Island Properties S.A., Luxembourg	40902	Naxox Finance S.A., Luxembourg	40922
Khojah & Sons (Holdings) S.A., Luxembourg	40903	Nine O Nine S.A.H., Luxembourg	40930
Khojah & Sons (Holdings) S.A., Luxembourg	40905	Nine O Nine S.A.H., Luxembourg	40930
Krolux Holding S.A., Hesperange	40906	Nine O Nine S.A.H., Luxembourg	40930
Krolux Holding S.A., Hesperange	40906	Nordica S.A., Luxembourg	40918
Lake Intertrust, Sicav, Luxembourg	40908	Opera Participations S.C.A., Luxembourg	40923
Lake Intertrust, Sicav, Luxembourg	40908	Orvane S.A., Luxembourg	40930
(Lucien) Lentz & Cie, S.à r.l., Pétange	40906	Overseas Properties S.A.H., Luxembourg	40930
Lion-Eurocash, Sicav, Luxembourg	40912	Pamol S.A.H., Luxembourg	40932
Lion-Eurocash, Sicav, Luxembourg	40912	Pamol S.A.H., Luxembourg	40932
Lion-Fortune, Sicav, Luxembourg	40902	Panda, Sicav, Luxembourg	40932
Lion-Intergestion, Sicav, Luxembourg	40908	Panda, Sicav, Luxembourg	40932
Lion-Interinvest, Sicav, Luxembourg	40912	Parsofi S.A., Luxembourg	40931
Lion-Interinvest, Sicav, Luxembourg	40912	Parsofi S.A., Luxembourg	40931
LIS, Lux-Info-Systems, S.à r.l., Luxembourg	40908	Peri Trading Company International, S.à r.l., Lu- xembourg	40934
Lux Meca S.A., Foetz	40913	(Jos.) Petry, S.à r.l., Remerschen	40934
Luxmanagement Services S.A., Hesperange	40912	PLF Financières S.A., Luxembourg-Kirchberg ...	40922
Luxury Brand Development S.A., Luxembourg ...	40913	PLF Financières S.A., Luxembourg-Kirchberg ...	40922
M.C.S.E., S.à r.l., Luxembourg	40914	Raffin S.A., Luxembourg	40905
M.J.K. A.G., Luxembourg	40918	Restaurant Chinois Le Cultivateur, S.à r.l., Esch- sur-Alzette	40934
M.J.K. A.G., Luxembourg	40918	Rita Stein, S.à r.l., Hesperange	40935
MarcSAM, S.à r.l., Luxembourg	40915	Roc International, S.à r.l., Luxembourg	40935
MarcSAM, S.à r.l., Luxembourg	40915	Rockhouse Société Immobilière S.A., Luxem- bourg	40937
MarcSAM, S.à r.l., Luxembourg	40915	Rockhouse Société Immobilière S.A., Luxem- bourg	40937
Masco Corporation Europe, S.à r.l., Kopstal	40915	SAPARMET S.A., Société de Participation Métal-	40939
Masco Europe, S.à r.l., Kopstal	40913		
Maxumlux S.A., Luxembourg	40916		

lique et Métallurgique, Luxembourg	40929	Sitcom International S.A., Luxembourg	40940
Samaria S.A.H., Luxembourg	40932	Soteco, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	40941
Semiramis S.A., Dondelange	40936	Sotrai, S.à r.l., Pétange	40940
Semiramis S.A., Dondelange	40937	Source Holding, S.à r.l., Luxembourg	40908
Server S.A., Luxembourg	40939	Source Holding, S.à r.l., Luxembourg	40911
Server S.A., Luxembourg	40939	SPM Holding S.A., Luxembourg	40941
Server S.A., Luxembourg	40939	Spolesa Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	40921
Sicaro, Sicav, Luxembourg	40935	Standfast Reinsurance S.A., Luxembourg	40898
Signes Exchange & Cie S.A., Luxembourg	40940	Unican Luxembourg S.A., Luxembourg	40898
Signes Exchange & Cie S.A., Luxembourg	40940	Unican Luxembourg S.A., Luxembourg	40898

STANDFAST REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 34.023.

Extrait des résolutions prises par écrit par le Conseil d'Administration en date du 16 février 2001

Le Conseil d'Administration décide de nommer Madame Karen Berigan comme Président du Conseil d'Administration avec effet au 16 octobre 2000.

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication et réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2001, vol. 550, fol. 71, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18796/253/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

UNICAN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 59.401.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2001, vol. 550, fol. 59, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2001.

(18820/065/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

UNICAN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 59.401.

Extraits des résolutions prises dans le cadre de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société tenue de façon extraordinaire en date du 30 janvier 2001

Cinquième résolution

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle à tenir le 1^{er} vendredi du mois de septembre 2001.

L'Assemblée Générale, pour autant que besoin, ratifie tous les actes passés par eux en leur qualité d'administrateurs jusqu'au présent renouvellement.

Conseil d'administration

- M. Fish Aaron, administrateur de société, demeurant à Montreal (Canada), Président du Conseil d'administration;
- M. Bianchi Massimo, administrateur de société, demeurant à Vittorio Veneto (Italie), administrateur;
- M. Biscontin Pietro, administrateur de société, demeurant à Montreal (Canada), administrateur;
- M. Gentiletti Nelson, administrateur de société, demeurant à Montreal (Canada), administrateur;
- M. Jelmoni Alessandro, employé privé demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

- H.R.T. REVISION, S.à r.l., 32, rue J.-P. Brasseur, L-1258 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2001, vol. 550, fol. 59, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18821/065/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

INTENS, INNOVATION AND TECHNOLOGY SYSTEMS, G.m.b.H.,
Gesellschaft mit beschränkter Haftung,
(anc. INVESTMENT AND TECHNOLOGY SYSTEMS, G.m.b.H.,
Gesellschaft mit beschränkter Haftung.)

Gesellschaftssitz: L-2240 Luxemburg, 15, rue Notre-Dame.

Im Jahre zweitausendeins, den zweiten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Elvinger, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Gesellschafter beziehungsweise deren Vertreter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung INVESTMENT AND TECHNOLOGY SYSTEMS (in Abkürzung INTENS) G.m.b.H., mit Amtssitz zu L-2240 Luxemburg, 15, rue Notre-Dame, noch nicht eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister zu Luxemburg, Sektion B, gegründet gemäss Urkunde vom 29. Januar 2001, noch nicht veröffentlicht im Mémorial, Recueil C.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn Robert Elvinger, Wirtschaftsprüfer, wohnhaft in Luxemburg.

Der Herr Vorsitzende beruft zum Schriftführer Herrn Paolo Crea, Privatbeamter, wohnhaft in Thionville (Frankreich)

Die Versammlung beruft zum Stimmzähler Herrn Max Galowich, Jurist, wohnhaft in Luxemburg.

Der so zusammengesetzte Versammlungsvorstand erstellt die Liste der anwesenden Gesellschafter mit Angabe der Zahl der vertretenen Anteile.

Die von den Mitgliedern des Versammlungsvorstandes als richtig bestätigte Anwesenheitsliste und die Vollmachten, nachdem sie von den anwesenden Personen und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet worden sind, bleiben der gegenwärtigen Urkunde als Anlagen beigefügt und werden mit derselben einregistriert.

Sodann stellt der Herr Vorsitzende fest und beauftragt den amtierenden Notar zu beurkunden:

I.- Dass sich aus vorerwähnter Anwesenheitsliste ergibt, dass die 100 (hundert) voll eingezahlten Anteile die das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, rechtsgültig hier vertreten sind und dass demzufolge die gegenwärtige ausserordentliche Generalversammlung rechtsgültig tagt und über die Tagesordnung beraten und beschliessen kann, ohne förmliche Einberufung.

II.- Dass die Tagesordnung wie folgt lautet:

Tagesordnung

1) Abänderung der Bezeichnung der Gesellschaft in INNOVATION AND TECHNOLOGY SYSTEMS, G.m.b.H., in Abkürzung INTENS, G.m.b.H.

2) Abänderung von Artikel vier der Satzung.

Sodann stellt die Generalversammlung fest, dass sie rechtsgültig tagt, erklärt sich mit den Ausführungen des Herrn Vorsitzenden einverstanden, schreitet zur Erledigung der Tagesordnung und fasst, nach Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Bezeichnung der Gesellschaft in INNOVATION AND TECHNOLOGY SYSTEMS, G.m.b.H., in Abkürzung INTENS, G.m.b.H. abzuändern.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst also Artikel 4 der Satzung abzuändern zum folgenden Wortlaut:

«Der Name der Gesellschaft ist INNOVATION AND TECHNOLOGY SYSTEMS, G.m.b.H., in Abkürzung INTENS, G.m.b.H.»

Da die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Herr Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen zu Luxemburg, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem amtierenden Notar das vorliegende Protokoll unterschrieben.

Gezeichnet: R. Elvinger, P. Crea, M. Galowich, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2001, vol. 128S, fol. 31, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2001.

J. Elvinger.

(18703/211/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

INTENS, INNOVATION AND TECHNOLOGY SYSTEMS, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée,
(anc. INVESTMENT AND TECHNOLOGY SYSTEMS, G.m.b.H.)

Siège social: L-2240 Luxemburg, 15, rue Notre-Dame.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.
 (18704/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

IMOCA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5884 Hesperange, 304, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 39.043.

Extrait de la convention de domiciliation

Suite à la convention de domiciliation à durée indéterminée conclue entre le domiciliataire LUXMANAGEMENT SERVICES S.A., et la société IMOCA HOLDING S.A., son siège statutaire a été fixé à l'adresse du domiciliataire, à savoir L-5884 Hesperange, 304, route de Thionville.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2001, vol. 550, fol. 56, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18695/681/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

IMMOTRANS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 74, avenue Gaston Diderich.

L'an deux mille, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IMMOTRANS S.A., avec siège social à L-4392 Pontpierre, 19, rue de Schiffflange,

constituée suivant acte reçu par le notaire Marthe Thyès-Walch, de résidence à Luxembourg en date du 11 août 1989, publié au Mémorial C de 1990 page 687, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Thyès-Walch en date du 8 décembre 1989, publié au Mémorial C de 1990 page 12059.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sylviane Dummong-Kemp, comptable, demeurant à Münsbach.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Chantal Fondev, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Natacha Steuermann, employée privée, demeurant à Roeser.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-4392 Pontpierre, 19, rue de Schiffflange à L-1420 Luxembourg, 74, avenue Gaston Diderich, et modification du premier alinéa de l'article 2 des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Luxembourg.»

2. Divers

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-4392 Pontpierre, 19, rue de Schiffflange à L-1420 Luxembourg, 74, avenue Gaston Diderich.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. (premier alinéa). «Le siège social de la société est établi à Luxembourg.»

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Senningen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Dummong-Kemp, C. Fondevur, N. Steuermann, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2000, vol. 127S, fol. 6, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 12 mars 2001.

P. Bettigen.

(18694/202/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

INDABA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5884 Hesperange, 304, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 72.712.

Extrait de la convention de domiciliation

Suite à la convention de domiciliation à durée indéterminée conclue entre le domiciliataire LUXMANAGEMENT SERVICES S.A., et la société INDABA HOLDING S.A., son siège statutaire a été fixé à l'adresse du domiciliataire, à savoir L-5884 Hesperange, 304, route de Thionville.

Pour mention fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2001, vol. 550, fol. 56, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18696/681/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

INTER AGRI EUROP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Hesperange, 304, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 77.032.

Extrait de la convention de domiciliation

Suite à la convention de domiciliation à durée indéterminée conclue entre le domiciliataire LUXMANAGEMENT SERVICES S.A., et la société INTER AGRI EUROP, S.à r.l., son siège statutaire a été fixé à l'adresse du domiciliataire, à savoir L-5884 Hesperange, 304, route de Thionville.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2001, vol. 550, fol. 56, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18697/681/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

INTERFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 44.413.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège le 12 février 2001

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Dirk Raeymaekers de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter cette démission. Le conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Le conseil nomme comme nouvel administrateur, avec effet à partir du 12 février 2001, M. Jean-Pierre Verlaine, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Ces résolutions seront ratifiées par la prochaine assemblée générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour INTERFIN INTERNATIONAL

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2001, vol. 550, fol. 68, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18698/024/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

INTERFISK A/S, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 47.055.

Il résulte d'une lettre datée du 26 février 2001, enregistrée à Luxembourg en date du 12 mars 2001, vol. 550, fol. 61, case 6 que la société HRT REVISION, S.à r.l., 32, rue J.-P. Brasseur, L-1258 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de Commissaire aux Comptes de la société INTERFISK A/S Société Anonyme Holding, avec effet en date précitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2001.

(18699/065/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

INTERNATIONAL EXPERT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5884 Hesperange, 304, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 47.088.

Extrait de la convention de domiciliation

Suite à la convention de domiciliation à durée indéterminée conclue entre le domiciliataire LUXMANAGEMENT SERVICES S.A., et la société INTERNATIONAL EXPERT S.A., son siège statutaire a été fixé à l'adresse du domiciliataire, à savoir L-5884 Hesperange, 304, route de Thionville.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2001, vol. 550, fol. 56, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18700/681/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

ISLAND PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 40.627.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2001, vol. 550, fol. 58, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2001, vol. 550, fol. 58, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18706/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

ISLAND PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 40.627.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2001, vol. 550, fol. 58, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2001, vol. 550, fol. 58, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18707/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

LION-FORTUNE, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 33.925.

Le bilan au 31 mai 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2001, vol. 550, fol. 70, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2001.

Signature.

(18719/019/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

KHOJAH & SONS (HOLDINGS) S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

In the year two thousand and one, on the seventh of February.
Before Us, Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of KHOJAH & SONS (HOLDINGS) S.A., having its registered office in Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary, on the 26th of June 1998, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of the 22nd of September 1998, number 675.

The meeting was presided by Danielle Schroeder, directeur de société, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Karine Le Goff, employée privée, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Antoine Hientgen, économiste, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- It appears from the attendance list, that all the five hundred (500) shares, representing the entire subscribed capital, are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Increase of the share capital by three million nine hundred and fifty thousand US dollars (3,950,000.- USD), in order to raise it from fifty thousand US dollars (50,000.- USD) to four million US dollars (4,000,000.- USD) by the creation and the issue of thirty-nine thousand and five hundred (39,500) new shares with a par value of one hundred US dollars (100.- USD) each, having the same rights and advantages as the existing shares by incorporation into capital of certain, liquid and fully enforceable claims against the company in favour of CHIARA LIMITED, St Vincent.

2.- Subscription and payment.

3.- Subsequent amendment of the first paragraph of article 3 of the articles of incorporation to read as follows:

«**Art. 3.** The corporate capital is fixed at four million United States dollars (4,000,000.- USD) divided into forty thousand (40,000) shares with a par value of one hundred United States dollars (100.- USD) each entirely paid up.»

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides the increase of the share capital by three million nine hundred and fifty thousand US dollars (3,950,000.- USD), in order to raise it from fifty thousand US dollars (50,000.- USD) to four million US dollars (4,000,000.- USD) by the creation and the issue of thirty-nine thousand and five hundred (39,500) new shares with a par value of one hundred US dollars (100.- USD) each, having the same rights and advantages as the existing shares.

Second resolution

CHIARA LIMITED, having its registered office in St. Vincent,

here represented by Danielle Schroeder, directeur de société, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal, which proxy will remain annexed to this document to be filed with the registration authorities, declares to subscribe the thirty-nine thousand and five hundred (39,500) new shares with a par value of one hundred US dollars (100.- USD).

The payment of the capital increase is realized by incorporation into capital of certain, liquid and fully enforceable claims against the company in favour of CHIARA LIMITED, St Vincent of the amount of three million nine hundred and fifty thousand US dollars (3,950,000.- USD) .

The existence of this claim is certified by a report of Francis N. Hoogewerf, réviseur d'entreprises, residing in Luxembourg, of January 2001, with the following conclusion:

«Conclusion:

A la suite de mes vérifications, je suis d'avis que le mode d'évaluation retenu pour les créances apportées conduit à une valeur au moins égale au nombre et à la valeur nominale des 39.500 actions de KHOJAH & SONS (HOLDINGS) S.A., d'une valeur nominale de USD 100,- chacune, à émettre en contrepartie.»

This report will remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Third resolution

After these resolutions, the first paragraph of article three of the articles of incorporation now reads as follows:

«**Art. 3. (first paragraph).** The corporate capital is fixed at four million United States dollars (4.000.000.- USD) divided into forty thousand (40.000) shares with a par value of one hundred United States dollars (100.- USD) each entirely paid up.»

Evaluation of the Increase of Capital

For the purposes of registration, the increase of the share capital is evaluated at one hundred seventy million seven hundred twenty-three thousand eight hundred and ninety-eight Luxembourg Francs (170,723,898.- LUF).

Expenses

The amount of the costs, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of this deed, amounts to approximately two million Luxembourg francs (2,000,000.- LUF) .

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a German translation and that in case of any divergences between the English and the German text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Folgt die Übersetzung in deutscher Sprache:

Im Jahre zweitausendeins, am siebten Februar.

Vor Notar Edmond Schroeder, mit Amtssitze zu Mersch.

Traten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der Gesellschaft KHOJAH & SONS (HOLDINGS) S.A., mit Sitz zu Luxemburg, die gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar, am 26. Juni 1998, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C vom 22. September 1998, Nummer 675.

Den Vorsitz der Versammlung führt Frau Danielle Schroeder, directeur de société, wohnhaft in Luxemburg.

Zum Schriftführer wird bestimmt Fräulein Karine Le Goff, employée privée, wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herr Antoine Hientgen, économiste, wohnhaft in Luxemburg.

Sodann gab der Vorsitzende folgende Erklärung ab:

I.- Die anwesenden oder vertretenen Gesellschafter, sowie die Anzahl ihrer Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste aufgeführt, die durch den Vorsitzenden, den Sekretär, den Stimmzähler und den unterzeichneten Notar unterschrieben ist. Diese Anwesenheitsliste sowie die Vollmachten bleiben gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

II.- Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass sämtliche fünfhundert (500) Aktien anwesend oder vertreten sind, so dass die Versammlung rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen kann.

III.- Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung:

1.- Kapitalerhöhung von drei Millionen neunhundertfünfzigtausend U.S. Dollar (3.950.000,- USD) um es von fünfzigtausend U.S. Dollar (50.000,- USD) auf vier Millionen U.S. Dollar (4.000.000,- USD) zu erhöhen, durch Schaffung und Ausgabe von neununddreissigtausendfünfhundert (39.500) neuen Aktien mit einem Nennwert von je einhundert U.S. Dollar (100,- USD), mit denselben Rechten wie die bestehenden Aktien, durch Umwandlung von Forderungen zu Gunsten der Gesellschaft CHIARA LIMITED, St Vincent.

2.- Zeichnung und Einzahlung.

3.- Abänderung von Artikel drei, Absatz eins der Satzung um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 3.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt vier Millionen U.S. Dollar (4.000.000,- USD), eingeteilt in vierzig tausend (40.000) Aktien mit einem Nominalwert von je einhundert U.S. Dollar (100,- USD)».

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschliesst eine Kapitalerhöhung von drei Millionen neunhundertfünfzigtausend U.S. Dollar (3.950.000,- USD) um es von fünfzigtausend U.S. Dollar (50.000,- USD) auf vier Millionen U.S. Dollar (4.000.000,- USD) zu erhöhen, durch Schaffung und Ausgabe von neununddreissigtausendfünfhundert (39.500) neuen Aktien mit einem Nennwert von je einhundert U.S. Dollar (100,- USD), mit den selben Rechten wie die bestehenden Aktien.

Zweiter Beschluss

CHIARA LIMITED, mit Gesellschaftssitz in St. Vincent, hier vertreten durch Frau Danielle Schroeder, directeur de société, wohnhaft in Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, welche Vollmacht gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt um mit derselben einregistriert zu werden, erklärt die neununddreissigtausendfünfhundert (39.500) neuen Aktien mit einem Nominalwert von je ein hundert U.S. Dollar (100,- USD) zu zeichnen.

Die Einzahlung der Kapitalerhöhung geschieht durch Umwandlung von Forderungen zu Gunsten der Gesellschaft CHIARA LIMITED, St Vincent in Höhe von drei Millionen neunhundertfünfzigtausend U.S. Dollar (3.950.000,- USD).

Der Bestand dieser Forderungen geht hervor aus einem Bericht von Herrn Francis N. Hoogewerf, Revisor, wohnhaft in Luxemburg, vom Januar 2001, mit folgender Schlussfolgerung:

«Conclusion:

A la suite de mes vérifications, je suis d'avis que le mode d'évaluation retenu pour les créances apportées conduisent a une valeur au moins égale au nombre et à la valeur nominale des 39.500 actions de KHOJAH & SONS (HOLDINGS) S.A., d'une valeur nominale de USD 100,- chacune, à émettre en contrepartie.»

Dieser Bericht bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Dritter Beschluss

Auf Grund dieser Beschlüsse erhält Artikel drei, Absatz eins der Satzung folgenden Wortlaut:

«**Art. 3. (Absatz eins).** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt vier Millionen U.S. Dollar (4.000.000,-USD), eingeteilt in vierzig tausend (40.000) Aktien mit einem Nominalwert von je einhundert U.S. Dollar (100,- USD), vollständig eingezahlt.»

Abschätzung der Kapitalerhöhung

Zum Zwecke der Einregistrierung wird die Kapitalerhöhung abgeschätzt auf einhundertsechzig Millionen siebenhundertdreiundzwanzigtausendachthundertachtundneunzig Luxemburger Franken (170.723.898,- LUF).

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Urkunde entstehen, beläuft sich auf ungefähr zwei Millionen Luxemburger Franken (2.000.000,- LUF).

Da somit die Tagesordnung erledigt ist, hebt der Vorsitzende die Versammlung auf.

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, hält hiermit fest, dass auf Wunsch der Kompargenten vorliegende Urkunde in englischer Sprache verfasst ist mit einer Übersetzung ins Deutsche. Im Falle einer Unstimmigkeit zwischen der englischen und der deutschen Fassung ist auf Wunsch der Kompargenten die englische Fassung massgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Kompargenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: D. Schroeder, K. Le Goff, A. Hientgen, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 16 février 2001, vol. 416, fol. 96, case 7. – Reçu 1.707.239 francs.

Le Receveur (signé): A: Siebenaler.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 21. Februar 2001.

E. Schroeder.

(18709/228/145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

KHOJAH & SONS (HOLDINGS) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 mars 2001.

E. Schroeder.

(18710/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

RAFFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 59.792.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue au siège social le 26 janvier 2001

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue au siège social le 26 janvier 2001, que:

1) l'Assemblée a accepté la démission, avec effet immédiat, de Mr Gualtiero Ghezzi, Mme Laura Censi et Mme Silvia Ghezzi de leurs fonctions d'administrateur et leur a donné décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat;

2) l'Assemblée a accepté la démission, avec effet immédiat, de Mr Massimo Gentile de ses fonctions de commissaire aux comptes et lui a donné décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat;

3) l'Assemblée a nommé:

a) administrateurs:

- Mr Rémy Meneguz, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, qui assumera également la fonction de Président;

- Mme Gianna Giustiniani, administrateur de sociétés, demeurant à Olm;

- Mr Pierangelo Agazzini, administrateur de sociétés, demeurant à Fentange.

b) commissaire aux comptes: FIDUCIAIRE MEVEVA, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg.

Leur mandat viendra à échéance à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2002.

Luxembourg, le 12 mars 2001.

Pour extrait sincère et conforme

RAFFIN S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2001, vol. 550, fol. 68, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18773/815/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

KROLUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5884 Hesperange, 304, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 46.192.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2001, vol. 550, fol. 56, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2001.

KROLUX HOLDING S.A.

Signature

(18711/681/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

KROLUX HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-5884 Hesperange, 304, route de Thionville.
H. R. Luxemburg B 46.192.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 18. Januar 2001

Der Vorsitzende schlägt den Verwaltungsratsmitgliedern vor, die Herren Fernand Hack und Guy Jaep sowie die LUX-MANAGEMENT, S.à r.l. Hesperange, für 6 Jahre in den Verwaltungsrat zu benennen, sowie die LUXMANAGEMENT LTD London zum Kontenkommissar.

Ihr Mandat endet mit der Ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2005.

Nach eingehender Beratung und durch Spezialvotum stimmt die Versammlung diesen Vorschlägen uneingeschränkt zu.

Zwecks Veröffentlichung im Amtsblatt Mémorial C erteilt.

KROLUX HOLDING S.A.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2001, vol. 550, fol. 56, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18712/681/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

LUCIEN LENTZ & CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 12, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 15.934.

L'an deux mille, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée LUCIEN LENTZ & CIE, S.à r.l., avec siège social à Pétange, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 15.934, constituée suivant acte reçu par le notaire Norbert Muller, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 27 avril 1978, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 167 du 5 août 1978 dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le prédit notaire Muller en date du 4 septembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations de 1991 page 3510.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Yves Wallers, réviseur d'entreprise, demeurant à Burden.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Christine Ney, employée privée, demeurant à Tiercelet (F). L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Guy Esch, employé privé, demeurant à Noertrange.

Les associés présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les associés présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'associés représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social souscrit et versé de la société, à concurrence d'un montant d'un million deux cent soixante-dix mille francs (LUF. 1.270.000,-) pour porter le capital souscrit de son montant actuel de huit millions de francs (LUF 8.000.000,-) à neuf millions deux cent soixante-dix mille francs (LUF 9.270.000,-) par l'émission et l'attribution de cent vingt-sept (127) parts nouvelles, d'une valeur nominale de dix mille francs (LUF 10.000,-) chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les parts existantes.

2.- Après renonciation par l'associé minoritaire à son droit de préemption, souscription par l'associé majoritaire, de la totalité des cent vingt-sept (127) parts nouvelles, et libération intégrale au prix indiqué, par un apport autre qu'en numéraire consistant en mille deux cent quarante-neuf (1.249) parts sociales détenues dans la société S.I.W. IMMOBILIERE, G.m.b.H., avec siège social à L-4760 Pétange, 12, route de Luxembourg.

3.- Conversion du capital social de francs luxembourgeois en euro.

4.- Modification afférente de l'article 6 des statuts.

5.- Divers.

B) Que les convocations d'usage ont été régulièrement adressées à tous les actionnaires.

C) Que la présente assemblée, réunissant 99,875 % du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit et versé de la société à concurrence d'un montant d'un million deux cent soixante-dix mille francs (LUF 1.270.000,-) pour porter le capital souscrit de son montant actuel de huit millions de francs (LUF 8.000.000,-) à neuf millions deux cent soixante-dix mille francs (LUF 9.270.000,-) par l'émission et l'attribution de cent vingt-sept (127) parts nouvelles, d'une valeur nominale de dix mille francs (LUF 10.000,-) chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les parts existantes.

Deuxième résolution

Après avoir constaté la renonciation par l'actionnaire minoritaire à son droit de préemption, l'assemblée générale autorise la souscription de la totalité des nouvelles parts sociales par:

la société INTERNATIONAL KAPITAL HOLDING S.A., ayant son siège social à L-4760 Pétange, 12, route de Luxembourg, laquelle, ici représentée par Monsieur Yves Wallers, demeurant à Burden a déclaré souscrire la totalité des cent vingt-sept (127) parts nouvelles, et les libérer intégralement au prix pré-indiqué, par l'apport de mille deux cent quarante-neuf (1.249) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs (LUF 1.000,-) chacune, qu'elle détient dans la société S.I.W. IMMOBILIERE, G.m.b.H., avec siège social à L-4760 Pétange, 12, route de Luxembourg.

Le capital social de la société S.I. W. IMMOBILIERE, G.m.b.H est divisé en mille deux cent cinquante (1.250) parts d'une valeur nominale de mille francs (LUF 1.000,-) chacune.

La Société aura la propriété et la jouissance des actions apportées à compter de ce jour.

L'assemblée accepte à l'unanimité la souscription des parts sociales nouvelles par l'associé majoritaire.

La société INTERNATIONAL KAPITAL HOLDING S.A., prénommée, déclare que ces parts sociales sont librement transmissibles.

Ces titres ne sont ni mis en gage, ni ne font l'objet d'une saisie ou opposition à cession, ni ne sont grevés autrement au profit de tiers, de sorte qu'ils sont librement transmissibles.

Troisième résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social souscrit de Francs Luxembourgeois en euro, pour le porter de neuf millions deux cent soixante-dix mille francs luxembourgeois (LUF 9.270.000,-) à deux cent vingt-neuf mille huit cent euro (EUR 229.800,-), divisé en neuf cent vingt-sept (927) parts sociales de deux cent quarante-sept virgule huit mille neuf cent soixante-quatre euro (EUR 247,8964) chacune.

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à deux cent vingt-neuf mille huit cents euro (EUR 229.800,-), divisé en neuf cent vingt-sept parts sociales de deux cent quarante-sept virgule huit mille neuf cent soixante-quatre euro (EUR 247,8964) chacune.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Evaluation - Frais

Les frais, dépens, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à cinquante mille francs (50.000,- LUF).

Le comparant déclare que les parts sociales apportées à la Société représentent plus de 99 % du capital de S.I.W. IMMOBILIERE, G.m.b.H., il en résulte que les conditions de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux se trouvent remplies.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Y. Wallers, C. Ney, G. Esch, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2000, vol. 127S, fol. 24, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 12 mars 2001.

P. Bettingen.

(18715/202/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

LAKE INTERTRUST, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 30.991.

Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2001, vol. 550, fol. 70, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2001.

Signatures.

(18713/019/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

LAKE INTERTRUST, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 30.991.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2001, vol. 550, fol. 70, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2001.

Signatures.

(18714/019/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

LION-INTERGESTION, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 27.033.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2001, vol. 550, fol. 70, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2001.

Signature.

(18720/019/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

LIS, LUX-INFO-SYSTEMS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 1, rue Ermesinde.

R. C. Luxembourg B 25.965.

Constituée par-devant Me Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 15 mai 1987, acte publié au Mémorial C n° 248 du 10 septembre 1987, modifiée par-devant le même notaire en date du 12 octobre 1988, acte publié au Mémorial C n° 343 du 31 décembre 1988, modifiée par-devant le même notaire en date du 30 janvier 1990, acte publié au Mémorial C n° 292 du 23 août 1990.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2001, vol. 550, fol. 51, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LIS, S.à r.l., LUX-INFO-SYSTEMS

KPMG Experts Comptables

Signature

(18723/537/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

SOURCE HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 75.238.

In the year two thousand and one, on the twenty-sixth day of January.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of SOURCE HOLDING S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider (the «Company» or

SOURCE HOLDING, S.à r.l.), incorporated by a deed of the undersigned notary on April 3, 2000, published in the Mé-morial C, number 543 of July 29, 2000.

The extraordinary general meeting is opened at 09.00 a.m. by Mr Eggert Hilmarsson, bank employee, residing in Hes-perange (Luxembourg).

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Rémy Meyers, bank employee, residing in Echternach (Lux-embourg).

The meeting elects as scrutineer Mr Daniel Jadoul, accountant, residing in Arlon (Belgium).

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1) To increase the corporate capital by an amount of forty-two million Icelandic Krona (ISK 42,000,000.-) so as to raise it from its present amount of five million Icelandic Krona (ISK 5,000,000.-) up to forty-seven million Icelandic Krona (ISK 47,000,000.-) by the issue of twenty-one thousand (21,000) new shares with a par value of two thousand Icelandic Krona (ISK 2,000.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary general meeting of shareholders resolving on the proposed capital increase.

2) To accept subscription at par of these twenty-one thousand (21,000) new shares by the sole existing shareholder and to accept full payment in cash of the par value of two thousand Icelandic Krona (ISK 2,000.-) of each such new share, as well as full payment in cash of a total share premium in the amount of six hundred and twenty-eight million three hundred and twenty thousand Icelandic Krona (ISK 628,320,000.-).

3) To amend Article 6, of the articles of incorporation which shall forthwith read as follows:

«The Company's capital is fixed at forty-seven million Icelandic Krona (ISK 47,000,000.-), represented by twenty-three thousand five hundred (23,500) shares having each a par value of two thousand Icelandic Krona (ISK 2,000.-).

Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.»

II) The sole shareholder represented, as well as the proxy of the represented shareholder, and the number of the shares held by such shareholder are shown on an attendance list which, signed by the proxy of the shareholder and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the represented shareholder, signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) It appears from the said attendance-list that all the two thousand five hundred (2,500) shares representing the total capital of five million Icelandic Krona (ISK 2,500,000.-) are represented at the meeting, which consequently is reg-ularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda of which the sole shareholder was informed prior this meeting.

After deliberation, the extraordinary general meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting resolves to increase the Company's corporate capital by an amount of forty-two million Icelandic Krona (ISK 42,000,000.-) so as to raise it from its present amount of five million Icelandic Krona (ISK 5,000,000.-) up to forty-seven million Icelandic Krona (ISK 47,000,000.-) by the issue of twenty-one thousand (21,000) new shares with a par value of two thousand Icelandic Krona (ISK 2,000.-) each, issued with a share premium of twenty-nine thousand nine hundred and twenty Icelandic Krona (ISK 29,920.-) per share, and having the same rights and privi-leges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of this extraordinary general meeting of sharehold-ers.

Second resolution

The extraordinary general meeting, resolves to accept the existing sole shareholder WAVERTON GROUP LIMITED, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, to the subscription of these twenty-one thousand (21,000) new shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared:

WAVERTON GROUP LIMITED, prenamed,

here, represented by Mr Eggert J. Hilmarsson, prenamed, acting in his capacity as managing director with individual signing power.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of WAVERTON GROUP LIMITED, prenamed, the twenty-one thousand (21,000) shares, at par, and to entirely pay up in cash each such new share at its par value of two thousand Icelandic Krona (ISK 2,000.-) each, and to pay on each subscribed share a share premium of twenty-nine thousand nine hundred and twenty Icelandic Krona (ISK 29,920.-) thus making a total share premium of six hundred and twenty-eight million three hundred and twenty thousand Icelandic Krona (ISK 628,320,000.-).

The above-mentioned subscriber declares and all the participants in the extraordinary general meeting recognise that each new share issued has been entirely paid up in cash, with the prementioned issued share premium, and that the Company has at its disposal the total amount of six hundred and seventy million three hundred and twenty thousand Icelandic Krona (ISK 670,320,000.-), proof of which was given to the undersigned notary, who expressly states this.

Third resolution

The extraordinary general meeting resolves to amend Article 6 of the Company's articles of incorporation which shall forthwith read as follows:

«**Art. 6.** The Company's capital is fixed at forty-seven million Icelandic Krona (ISK 47,000,000.-) represented by twenty-three thousand five hundred (23,500) shares having each a par value of two thousand Icelandic Krona (ISK 2,000.-).

Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately three million seven hundred thousand Luxembourg francs.

Valuation

For the purposes of registration, the capital increase in the amount of forty-two million Icelandic Krona (ISK 42,000,000.-) and the total share premium amount of six hundred and twenty-eight million three hundred and twenty thousand Icelandic Krona (ISK 628,320,000.-) are valued together at three hundred thirty-eight million seven hundred ninety-nine thousand eight hundred thirty-eight Luxembourg francs (LUF 338,799,838.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed at 10.00 a.m.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le vingt-six janvier.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée SOURCE HOLDING, S.à r.l., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider (la «Société» ou SOURCE HOLDING, S.à r.l.), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 3 avril 2000, publié au Mémorial C numéro 543 du 29 juillet 2000.

La séance est ouverte à 09.00 heures sous la présidence de Monsieur Eggert J. Hilmarsson, employé de banque, demeurant à Hesperange (Luxembourg).

Le président désigne comme secrétaire de l'assemblée Monsieur Rémy Meyers, employé de banque, demeurant à Echternach (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Daniel Jadoul, comptable, demeurant à Arlon (Belgique).

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de quarante-deux millions de Couronnes Islandaises (ISK 42.000.000,-) afin de le porter se son montant actuel de cinq millions de Couronnes Islandaises (ISK 5.000.000,-) à un montant de quarante-sept millions de Couronnes Islandaises (ISK 47.000.000,-) par l'émission de vingt et un mille (21.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de deux mille Couronnes Islandaises (ISK 2.000,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la société à partir du jour de l'assemblée générale extraordinaire décidant de l'augmentation de capital.

2.- Acceptation de la souscription de ces vingt et un mille (21.000) parts sociales nouvelles, pour leur valeur nominale, par l'associé unique et acceptation du paiement intégral en espèces de la valeur nominale de deux mille Couronnes Islandaises (ISK 2.000,-) de chacune de ces nouvelles parts sociales, ainsi que le paiement en espèces d'une prime d'émission totale de six cent vingt-huit millions trois cent vingt mille Couronnes Islandaises (ISK 628.320.000,-).

3.- Modification afférente de l'Article 6, des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital social est fixé à quarante-sept millions de Couronnes Islandaises (ISK 47.000.000,-) représenté par vingt-trois mille cinq cents (23.500) parts sociales d'une valeur nominale de deux mille Couronnes Islandaises (ISK 2.000,-) chacune.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant l'unique associé représenté, ainsi que le mandataire de l'associé représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient, laquelle, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire et par les membres du Bureau, sera annexé au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Le pouvoir de l'associé représenté, signé ne varietur par la personne présente et le notaire instrumentaire, restera également annexé au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les deux mille cinq cents (2.500) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de cinq millions de Couronnes Islandaises (ISK 5.000.000,-) sont représentées à cette assemblée qui est donc dûment convoquée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour qui a été communiqué à l'unique associé avant cette assemblée.

Après délibération, l'assemblée générale extraordinaire prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de quarante-deux millions de Couronnes Islandaises (ISK 42.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinq millions de Couronnes Islandaises (ISK 5.000.000,-) à un montant de quarante-sept millions de Couronnes Islandaises (ISK 47.000.000) par l'émission de vingt et un mille (21.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de deux mille Couronnes Islandaises (ISK 2.000,-) chacune, émise d'une prime d'émission de vingt-neuf mille neuf cent vingt Couronnes Islandaises

(ISK 29.920,-) par part sociale, et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la société à partir du jour de cette assemblée générale extraordinaire.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire, décide d'admettre l'associé unique la société WAVERTON GROUP LIMITED une société de droit des Iles Vierges Britanniques ayant son siège social à P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques à la souscription de ces vingt et un mille (21.000) parts sociales nouvelles.

Souscription - Paiement

Ensuite la société WAVERTON GROUP LIMITED, prédésignée, ici représentée par Monsieur Eggert J. Hilmarsson, prénommé agissant en sa qualité d'administrateur de la société ayant le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de WAVERTON GROUP LIMITED, prédésignée, vingt et un mille (21.000) parts sociales nouvelles, à leur valeur nominale, et de libérer intégralement chacune des ces nouvelles parts sociales en espèces pour leur valeur nominale de deux mille Couronnes Islandaises (ISK 2.000,-) chacune et de payer sur chaque part sociale ainsi souscrite une prime d'émission de vingt-neuf mille neuf cent vingt Couronnes Islandaises (ISK 29.920,-) par part sociale, soit au total une prime d'émission de six cent vingt-huit millions trois cent vingt mille Couronnes Islandaises (ISK 628.320.000,-).

Le souscripteur prénommé déclare et toutes les personnes présentes à cette assemblée générale extraordinaire reconnaissent que chaque part sociale nouvelle a été libérée entièrement en espèces avec la prime d'émission prémentionnée et que la somme totale de six cent soixante-dix millions trois cent vingt mille Couronnes Islandaises (ISK 670.320.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire, qui le reconnaît expressément.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'Article 6 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à quarante-sept millions de Couronnes Islandaises (ISK 47.000.000,-), représenté par vingt-trois mille cinq cents (23.500) parts sociales d'une valeur nominale de deux mille Couronnes Islandaises (ISK 2.000,-) chacune.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à trois millions sept cent mille francs luxembourgeois.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, il est constaté que l'augmentation de capital à hauteur de quarante-deux millions de Couronnes Islandaises (ISK 42.000.000,-) et le montant total de la prime d'émission de six cent vingt-huit millions trois cent vingt mille Couronnes Islandaises (ISK 628.320.000,-) sont évalués ensemble à trois cent trente-huit millions sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent trente-huit francs luxembourgeois (LUF 338.799.838,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.00 heures.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: E. Hilmarsson, R. Meyers, D. Jadoul, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} février 2001, vol. 857, fol. 7, case 5. – Reçu 3.388.032 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 mars 2001.

J.-J. Wagner.

(18792/239/183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

SOURCE HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 75.238.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 mars 2001.

J.-J. Wagner.

(18793/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

LION-EUROCASH, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 34.442.

Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2001, vol. 550, fol. 70, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2001.

Signatures.

(18717/019/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

LION-EUROCASH, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 34.442.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2001, vol. 550, fol. 70, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2001.

Signatures.

(18718/019/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

LUXMANAGEMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5884 Hesperange, 304, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 77.777.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 mars 2001

* La démission de LUXMANAGEMENT, S.à r.l. de ses fonctions d'administrateur est acceptée. Antoine Hientgen, expert comptable, demeurant à Schuttrange, est nommé comme nouvel administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

* Monsieur Manuel Hack, expert comptable demeurant à Mamer, nommé administrateur délégué lors de la réunion du Conseil d'Administration du 1^{er} septembre 2000, aura la co-signature obligatoire pour tout document et/ou acte engageant la société.

Pour extrait sincère et conforme
LUXMANAGEMENT SERVICES S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2001, vol. 550, fol. 56, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18724/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

LION-INTERINVEST, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 26.004.

Le bilan au 31 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2001, vol. 550, fol. 70, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2001.

Signature.

(18721/019/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

LION-INTERINVEST, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 26.004.

Le bilan au 31 mars 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2001, vol. 550, fol. 70, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2001.

Signature.

(18722/019/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

LUX MECA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Avenir.

R. C. Luxembourg B 70.479.

Constituée par-devant Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 16 juin 1999, acte publié au Mémorial C n° 688 du 15 septembre 1999.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2001, vol. 550, fol. 51, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Pour LUX MECA S.A.

KPMG Experts Comptables

Signature

(18725/537/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

LUXURY BRAND DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 71.330.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 décembre 2000

* Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.

* L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 juillet 2000.

* L'Assemblée renouvelle le mandat d'Administrateur-délégué de Monsieur Maurizio Borletti, Administrateur de sociétés, demeurant 10, Hanover Street à GB-Londres W1R 9HF, ainsi que les mandats d'Administrateur de Monsieur Charles Helen des Isnards, banquier, demeurant 180, rue Grenelle à F-75007 Paris, de Monsieur Paul Jeanbart, Administrateur-délégué de ROLACO HOLDING, demeurant 19, route Capite à CH-1223 Coligny, de Monsieur Nicholas Homsy, Administrateur de ROLACO HOLDING, demeurant 13, Alexandra Court, 171, Queens Gate à GB-Londres SW7 5HG, de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Madame Michèle Musty, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

L'Assemblée nomme Monsieur Albert Bouilhet, Président du conseil de surveillance d'Orfèvrerie Christofle, demeurant au 61, rue Henri Regnault à F-92380 Garches à la fonction d'Administrateur.

L'Assemblée accepte la démission de BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes. Le mandat de commissaire aux comptes est attribué à comptes. Le mandat de commissaire aux comptes est attribué à LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l. ayant son siège social 257, route d'Esch à L-1471 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2001.

* L'Assemblée décide que le siège social de la société, actuellement situé au 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg, sera transféré au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 décembre 2000.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2001, vol. 550, fol. 53, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18726/595/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

MASCO EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital souscrit: EUR 10.000.000,-.

Siège social: L-8181 Kopstal, 54, route de Mersch.

R. C. Luxembourg B 68.104.

Acte constitutif publié au Mémorial C n° 230 du 2 avril 1999.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2001, vol. 137, fol. 14, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2001.

Signature.

(18733/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

M.C.S.E., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

L'an deux mille un, le deux mars.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Madame Dominique Plainfosse, sans état, demeurant à Luxembourg, 2A, place de Paris.

Laquelle a requis le notaire instrumentant de déposer au rang de ses minutes l'acte de cession de parts sociales sous seing privé, en date à Esch-sur-Alzette, du 1^{er} février 2001, non enregistré et non publié, concernant les cessions de parts sociales suivantes, savoir:

a) par Monsieur Bernard Coquard, enseignant, demeurant à F-57050 Plappeville, 5, rue de la Saussaie à Monsieur Michel Coquard, gérant de société, demeurant à F- 57070 Metz, 1, place Allmacher de une part sociale (1) sur une part sociale (1) lui appartenant dans la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dénommée M.C.S.E.S., S.à r.l. ci-après qualifiée.

Cette cession a eu lieu moyennant le prix de huit cent trente francs français (FF 830,-) payé comptant, directement par le cessionnaire au cédant, qui le reconnaît et en a consenti quittance, titre et décharge pour solde;

b) et par Monsieur Michel Coquard, prèdit à Madame Dominique Plainfosse, prédite, des cinquante parts sociales (50) sur les cent parts sociales lui appartenant dans la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dénommée M.C.S.E., S.à.r.l., avec siège social à L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris, constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Norbert Muller, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 14 juin 2000, publié au Mémorial, Recueil C des Sociétés et Associations, numéro 739, du 9 octobre 2000.

Cette cession a eu lieu moyennant le prix de quarante et un mille cinq cents francs français (FF 41.500,-) payé comptant, directement par la cessionnaire au cédant, qui le reconnaît et en a consenti quittance, titre et décharge pour solde.

Condition des cessions

Ces parts sociales ne sont représentées par aucun titre et leur propriété résulte exclusivement des statuts.

Les cessionnaires, prénommés, sont propriétaires à compter du 1^{er} février 2001, jour de la cession, des parts cédées et ils auront droit aux revenus et bénéfices dont elles sont productives à partir de cette date.

Ils seront subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Il n'a été délivré aux cessionnaires, prénommés, aucun titre ni certificat des parts cédées.

Observation

Dans le prèdit acte de cessions de parts sociales sous seing privé, du 1^{er} février 2001, les associés ont donné leur accord aux cession de parts ci-dessus rappelées.

Les parties déclarent que le capital social a été fixé à la somme de quatre-vingt-trois mille francs français (FF 83.000), en vertu de l'acte ci-avant cité, en date du 14 juin 2000.

Par suite des prédites cessions, la répartition des parts sociales s'établit actuellement comme suit:

1.- Monsieur Michel Coquard, prèdit, cinquante parts sociales	50 parts
2.- Madame Dominique Plainfosse prédite, cinquante parts sociales	50 parts
Total: cent parts sociales	100 parts

L'original de l'acte de cession de parts sociales sous seing privé en date à Esch-sur-Alzette du 1^{er} février 2001 et son annexe après avoir été signés ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte avec lequel ils seront formalisés et avec lequel ils formeront un tout indivisible.

Déclaration

La comparante déclare que la prédite société n'est propriétaire d'aucun immeuble.

Mention

Mention du présent acte sera consentie partout où besoin sera.

Evaluation des frais

Le montant des frais qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge s'élève approximativement à la somme de vingt mille francs (20.000,-)

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Plainfosse, N. Muller

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 mars 2001, vol. 866, fol. 80, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 mars 2001.

N. Muller.

(18737/224/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

MARCSAM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 29.606.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2001, vol. 550, fol. 64, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2001.

Signature.

(18731/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

MARCSAM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 29.606.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2001, vol. 550, fol. 64, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2001.

Signature.

(18729/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

MARCSAM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 29.606.

Le bilan au 31 décembre 1998 enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2001, vol. 550, fol. 64, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2001.

Signature.

(18730/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

MASCO CORPORATION EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8181 Kopstal, 54, route de Mersch.
R. C. Luxembourg B 68.105.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2001, vol. 1337, fol. 14, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2001.

Signature.

(18732/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

NAVISERVICE INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.
R. C. Luxembourg B 47.756.

Extrait du contrat de domiciliation

Parties:

Société domiciliée: NAVISERVICE INTERNATIONAL, S.à r.l., société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social à L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.

Domiciliataire: CLYBOUW ET ASSOCIES, AUDIT DE BANQUE ET D'ENTREPRISES, S.à r.l.

Durée: Indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2000.

Signature

Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2001, vol. 550, fol. 70, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18750/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

MAXUMLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 62.917.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2001, vol. 550, fol. 65, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau - 21.429.487,- ITL

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(18734/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

MEDICIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.
R. C. Luxembourg B 57.120.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2001, vol. 550, fol. 68, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2001.

(18739/536/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

METAL INVEST FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 58.574.

Le bilan de la société et affectation du résultat au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 13 mars 2001, vol. 550, fol. 70, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2001.

Pour la société

Signature

Un administrateur

(18740/805/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

NAVIGO S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
H. R. Luxemburg B 59.573.

Auszug der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 1. März 2001

1. Annahme der Kündigung als Verwaltungsratsmitglied von:

- Rolf Egon Haber, D-63073 Offenbach am Main Stolzestrasse 41, Delegierter Verwaltungsratsmitglied
- Annette Haber, D-63073 Offenbach am Main Soltzestrasse 41
- Ruland Clemens D-53498 Bad-Breising, 37, Frankenbach

2. Volle Entlastung wird den austretenden Verwaltungsratsmitgliedern für ihre Tätigkeit bis zum heutigen Tag erteilt.

3. Als neue Verwaltungsratsmitglieder werden ernannt:

- Herr Jürgen Maier, wohnhaft in D-56656 Brohl-Lützing, Am Siegerborn 29
- Frau Nicol Kupsch, wohnhaft in D-56656 Brohl-Lützing, Koblenzerstrasse 81
- Herrn Jürgen Maier, wohnhaft in D-Glees, Wehrerstrasse 18

Herr Jürgen Maier wohnhaft in D-56656 Brohl-Lützing Am Siegerborn, 29 wird von der ausserordentliche Generalversammlung mit der Geschäftsführung der Gesellschaft betraut und wird zu delegierten Vorstandsmitglied ernannt.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die Einzelunterschrift des delegierten Vorstandsmitglied Herr Jürgen Maier, wohnhaft in D-56656 Brohl-Lützing, Am Siegerborn 29.

Kommissar

* LUX-FIDUCIAIRE mit Sitz in L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste. Zithe

Die Mandate enden bei der Generalversammlung im Jahr 2001, welches über das Geschäftsergebnis 2000 entscheidet. Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2001, vol. 550, fol. 50, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18749/680/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

METAL INVEST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 58.438.

Le bilan de la société et l'affectation du résultat au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 13 mars 2001, vol. 550, fol. 70, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2001.

Pour la société

Signature

Un administrateur

(18741/805/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

MILAN E-VENTURES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

L'an deux mille, le neuf novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Madame Sonja Bemtgen, licenciée en criminologie, demeurant Wecker, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société dénommée MILAN E-VENTURES S.A., avec siège social à L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 23 octobre 2000, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés,

en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par décision du Conseil d'Administration de la Société, prise en sa réunion du 6 novembre 2000.

Le procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le comparant et par le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre, et de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1.- Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à trente et un mille neuf cent quatre-vingt-dix euro (EUR 31.990,-) représenté par trois mille cent quatre-vingt-dix-neuf (3.199) actions d'une valeur nominale de dix euro (EUR 10,-) chacune, entièrement libérées.

2.- Qu'aux termes de l'alinéa 2 de l'article 3 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à deux millions d'euro (EUR- 2.000.000,-), représenté par deux cent mille actions (200.000) actions de dix euro (EUR 10,-) chacune.

3.- Que dans sa réunion du 6 novembre 2000, le conseil d'administration a décidé de réaliser une augmentation jusqu'à concurrence de trente-six mille euro (EUR 36.000,-),

pour le porter de son montant actuel de trente et un mille neuf cent quatre-vingt-dix euro (EUR 31.990,-) à soixante-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix euro (EUR 67.990,-), par la création de trois mille six cents (3.600) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euro (EUR 10,-) chacune, à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes,

et après avoir supprimé le droit de préemption des actionnaires actuels, a décidé d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par la société ci-après:

BANCA INTERMOBILIARE DI INVESTIMENTI E GESTIONI S.p.A., une société ayant son siège social en Italie, Via Gramsci 7, Torino

laquelle a souscrit aux trois mille six cents (3.600) actions nouvelles, moyennant une contribution en espèces de trente-six mille euro (EUR. 36.000,-);

4.- La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

La somme de trente-six mille euro (EUR. 36.000,-) se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5.- Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à soixante-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix euro (EUR 67.990,-) de sorte que le premier alinéa de l'article 3 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3. 1^{er} alinéa.** Le capital souscrit est fixé à soixante-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix euro (EUR 67.990,-) représenté par six mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf (6.799) actions d'une valeur nominale de dix euro (EUR 10,-) chacune.»

Déclaration - Frais

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés, que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Pour les besoins du fisc, l'augmentation de capital est évaluée à un million quatre cent cinquante-deux mille deux cent trente six francs luxembourgeois (LUF 1.452.236,-).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital qui précède, est évalué approximativement à la somme de soixante mille francs luxembourgeois (LUF 60.000,-).

Dont acte, fait et passé à Senningen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Bemtgen, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2000, vol. 126S, fol. 86, case 4. – Reçu 14.522 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 12 mars 2001.

P. Bettingen.

(18742/202/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

M.J.K. A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 3, rue de Namur.

R. C. Luxembourg B 69.774.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2001, vol. 550, fol. 61, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Moonen

Président mandataire

(18743/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

M.J.K. A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 3, rue de Namur.

R. C. Luxembourg B 69.774.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 décembre 2000

1. L'assemblée à l'unanimité des voix approuve le Bilan et le compte de résultats de l'année 1999 qui se traduisent par un bénéfice de LUF 238.249,-.

2. L'assemblée décide de répartir ce solde en bénéfice comme suit:

Attribution à la réserve légale: LUF 238.249,-.

Report à nouveau: LUF 0,-.

3. L'assemblée générale donne à l'unanimité des voix décharge aux administrateurs Mme Marita Vanstraelen et Messrs Alexander Januj et Oldrich Koçab ainsi qu'au commissaire Mr J. Van Rysseberghe et les confirmer dans leurs fonctions respectives jusqu'à l'Assemblée Générale.

Tous les mandats viendront donc à expiration à l'assemblée générale approuvant les comptes de l'an 2005.

Certifie conforme

M. Vanstraelen / A. Januj

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2001, vol. 550, fol. 61, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18744/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

NORDICA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 70.413.

—
Lors de sa réunion du 27 avril 2000, le Conseil d'Administration a décidé de remplacer M. Sigurdur Eiriksson, Administrateur de la société, par M. Bjarni Hafthor Helgason, résidant à Klettagerdi 4, IS- 600 Akureyri, Islande. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2001.

Le Conseil d'Administration a donné sa décharge à l'ancien Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2000.

Pour NORDICA S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2001, vol. 550, fol. 66, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18755/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

MNE (HOLDINGS) S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

In the year two thousand and one, on the seventh of February.
Before Us, Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of MNE (HOLDINGS) S.A., having its registered office in Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary, on the 26th of June 1998, published in the Mémorial, Recueil des sociétés et Associations C of the 22nd of September 1998, number 675.

The meeting was presided by Danielle Schroeder, directeur de société, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Karine Le Goff, employée privée, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Antoine Hientgen, Economiste, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- It appears from the attendance list, that all the five hundred (500) shares, representing the entire subscribed capital, are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the share capital by three million nine hundred and fifty thousand US dollars (3,950,000.- USD), in order to raise it from fifty thousand US dollars (50,000.- USD) to four million US dollars (4,000,000.- USD) by the creation and the issue of thirty-nine thousand and five hundred (39,500) new shares with a par value of one hundred US dollars (100.- USD) each, having the same rights and advantages as the existing shares by incorporation into capital of certain, liquid and fully enforceable claims against the company in favour of CHIARA LIMITED, St Vincent.

2.- Subscription and payment.

3.- Subsequent amendment of the first paragraph of article 3 of the articles of incorporation to read as follows:

«**Art. 3.** The corporate capital is fixed at four million United States dollars (4,000,000.- USD) divided into forty thousand (40,000) shares with a par value of one hundred United States dollars (100.- USD) each entirely paid up.»

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides the increase of the share capital by three million nine hundred and fifty thousand US dollars (3,950,000.- USD), in order to raise it from fifty thousand US dollars (50,000.- USD) to four million US dollars (4,000,000.- USD) by the creation and the issue of thirty-nine thousand and five hundred (39,500) new shares with a par value of one hundred US dollars (100.- USD) each, having the same rights and advantages as the existing shares.

Second resolution

CHIARA LIMITED, having its registered office in St. Vincent, here represented by Danielle Schroeder, directeur de société, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal, which proxy will remain annexed to this document to be filed with the registration authorities,

declares to subscribe the thirty-nine thousand and five hundred (39.500) new shares with a par value of one hundred US dollars (100.- USD).

The payment of the capital increase is realized by incorporation into capital of certain, liquid and fully enforceable claims against the company in favour of CHIARA LIMITED, St Vincent of the amount of three million nine hundred and fifty thousand US dollars (3,950,000.- USD).

The existence of this claim is certified by a report of Francis N. Hoogewerf, réviseur d'entreprises, residing in Luxembourg, of January 2001,

with the following conclusion:

«Conclusion:

A la suite de mes vérifications, je suis d'avis que le mode d'évaluation retenu pour les créances apportées conduisent à une valeur au moins égale au nombre et à la valeur nominale des 39.500 actions de MNE (HOLDINGS) S.A., d'une valeur nominale de USD 100.- chacune, à émettre en contrepartie.»

This report will remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Third resolution

After these resolutions, the first paragraph of article three of the articles of incorporation now reads as follows:

«**Art. 3. (first paragraph).** The corporate capital is fixed at four million United States dollars (4,000,000.- USD) divided into forty thousand (40,000) shares with a par value of one hundred United States dollars (100.- USD) each entirely paid up.»

Evaluation of the increase of Capital

For the purposes of registration, the increase of the share capital is evaluated at one hundred seventy million seven hundred twenty-three thousand eight hundred and ninety-eight Luxembourg Francs (170,723,898.- LUF).

Expenses

The amount of the costs, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of this deed, amounts to approximately two million Luxembourg Francs (2,000,000.- LUF).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a German translation and that in case of any divergences between the English and the German text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Folgt die Übersetzung in deutscher Sprache:

Im Jahre zweitausendeins, am siebten Februar.

Vor Notar Edmond Schroeder, mit Amtssitze zu Mersch.

Traten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der Gesellschaft MNE (HOLDINGS) S.A., mit Sitz zu Luxemburg, die gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar, am 26. Juni 1998, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C vom 22. September 1998, Nummer 675.

Den Vorsitz der Versammlung führt Frau Danielle Schroeder, directeur de société, wohnhaft in Luxemburg.

Zum Schriftführer wird bestimmt Fräulein Karine Le Goff, employée privée, wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herr Antoine Hientgen, économiste, wohnhaft in Luxemburg.

Sodann gab der Vorsitzende folgende Erklärung ab:

I.- Die anwesenden oder vertretenen Gesellschafter, sowie die Anzahl ihrer Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste aufgeführt, die durch den Vorsitzenden, den Sekretär, den Stimmzähler und den unterzeichneten Notar unterschrieben ist. Diese Anwesenheitsliste sowie die Vollmachten bleiben gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

II.- Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass sämtliche fünfhundert (500) Aktien anwesend oder vertreten sind, so dass die Versammlung rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen kann.

III.- Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung:

1.- Kapitalerhöhung von drei Millionen neunhundertfünfzigtausend U.S. Dollar (3.950.000.- USD) um es von fünfzigtausend U.S. Dollar (50.000.- USD) auf vier Millionen U.S. Dollar (4.000.000.- USD) zu erhöhen, durch Schaffung und Ausgabe von neununddreissigtausendfünfhundert (39.500) neuen Aktien mit einem Nennwert von je einhundert U.S. Dollar (100,- USD), mit denselben Rechten wie die bestehenden Aktien, durch Umwandlung von Forderungen zu Gunsten der Gesellschaft CHIARA LIMITED, St Vincent.

2.- Zeichnung und Einzahlung.

3.- Abänderung von Artikel drei, Absatz eins der Satzung, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 3.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt vier Millionen U.S. Dollar (4.000.000,- USD), eingeteilt in vierzigtausend (40.000) Aktien mit einem Nominalwert von je einhundert U.S. Dollar (100,- USD).»

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschliesst eine Kapitalerhöhung von drei Millionen neunhundertfünfzigtausend U.S. Dollar (3.950.000.- USD) um es von fünfzigtausend U.S. Dollar (50.000,- USD) auf vier Millionen U.S. Dollar (4.000.000.- USD) zu erhöhen, durch Schaffung und Ausgabe von neununddreissigtausendfünfhundert (39.500) neuen Aktien mit einem Nominalwert von je einhundert U.S. Dollar (100,- USD), mit denselben Rechten wie die bestehenden Aktien.

Zweiter Beschluss

CHIARA LIMITED, mit Gesellschaftssitz in St. Vincent, hier vertreten durch Frau Danielle Schroeder, directeur de société, wohnhaft in Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, welche Vollmacht gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt um mit derselben einregistriert zu werden, erklärt die neununddreissigtausendfünfhundert (39.500) neuen Aktien mit einem Nominalwert von je ein hundert U.S. Dollar (100,- USD) zu zeichnen.

Die Einzahlung der Kapitalerhöhung geschieht durch Umwandlung von Forderungen zu Gunsten der Gesellschaft CHIARA LIMITED, St Vincent in Höhe von drei Millionen neunhundertfünfzigtausend U.S.Dollar (3.950.000,- USD).

Der Bestand dieser Forderungen geht hervor aus einem Bericht von Herrn Francis N. Hoogewerf, Revisor, wohnhaft in Luxemburg, vom Januar 2001, mit folgender Schlussfolgerung:

«Conclusion:

A la suite de mes vérifications, je suis d'avis que le mode d'évaluation retenu pour les créances apportées conduisent à une valeur au moins égale au nombre et à la valeur nominale des 39.500 actions de MNE (HOLDINGS) S.A., d'une valeur nominale de USD 100,- chacune, à émettre en contrepartie.»

Dieser Bericht bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Dritter Beschluss

Auf Grund dieser Beschlüsse erhält Artikel drei, Absatz eins der Satzung folgenden Wortlaut:

«**Art. 3. (Absatz eins).** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt vier Millionen U.S. Dollar (4.000.000,- USD), eingeteilt in vierzigtausend (40.000) Aktien mit einem Nominalwert von je einhundert U.S. Dollar (100,- USD), vollständig eingezahlt.»

Abschätzung der Kapitalerhöhung

Zum Zwecke der Einregistrierung wird die Kapitalerhöhung abgeschätzt auf einhundertsechzig Millionen siebenhundertdreiundzwanzigtausendachthundertachtundneunzig Luxemburger Franken (170.723.898,- LUF).

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Urkunde entstehen, beläuft sich auf ungefähr zwei Millionen Luxemburger Franken (2.000.000,- LUF).

Da somit die Tagesordnung erledigt ist, hebt der Vorsitzende die Versammlung auf.

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, hält hiermit fest, dass auf Wunsch der Kompargenten vorliegende Urkunde in englischer Sprache verfasst ist mit einer Übersetzung ins Deutsche. Im Falle einer Unstimmigkeit zwischen der englischen und der deutschen Fassung ist auf Wunsch der Kompargenten die englische Fassung massgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Kompargenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: D. Schroeder, K. Le Goff, A. Hientgen, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 16 février 2001, vol. 416, fol. 96, case 8. – Reçu 1.707.239 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 21. Februar 2001.

E. Schroeder.

(18745/228/146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

MNE (HOLDINGS) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 mars 2001.

E. Schroeder.

(18746/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

SPOLESA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 76.360.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 25 janvier 2001

- Le siège social de la société est transféré au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg
- La démission de Monsieur Edward Bruin, Mademoiselle Astrid Galassi et Madame Marie-José Reyter en tant qu'Administrateurs est acceptée.
- Monsieur Géard Muller, économiste, demeurant professionnellement au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, Monsieur Diego Colombo, expert-comptable, demeurant au 9, Vicole delle Scuole, Montagnola, Suisse Executive Agency Trust Reg., avec siège social au 99, Landstrasse, Postfach 242, L-9494 Schaan, Vaduz, Liechtenstein sont nommés administrateurs en leur remplacement. Le mandat des Administrateurs viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.
- La démission de COMCOLUX S.A. en tant que commissaire aux comptes est acceptée.
- La nomination de C. CLODE & SONS LTD, avec siège social au 17, Percy Place, Dublin 4, République d'Irlande en tant que commissaire aux comptes est acceptée. Le mandat du commissaire aux comptes viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.
- Décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes sortants pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la présente Assemblée.

Luxembourg, le 5 mars 2001.

Pour SPOLESA HOLDING S.A.

TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2001, vol. 550, fol. 62, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18795/029/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

MOOPY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 34.236.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2001, vol. 550, fol. 64, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2001.

Signature.

(18747/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

MOSELLA CONSULT, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 51.918.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2001.

Pour le notaire

Signature

(18748/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

NAXOX FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 70.870.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2001, vol. 550, fol. 70, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2001.

NAXOS FINANCE S.A.

Signature

(18751/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

PLF FINANCIERES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 57.562.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 6 février 2001 que le capital autorisé a été converti en Euros et fixé à EUR 1.250.000,-.

Délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

A. Schwachtgen.

Pour extrait conforme

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2001, vol. 550, fol. 36, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18771/230/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

PLF FINANCIERES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 57.562.

Statuts coordonnés, en vigueur sur base des extraits du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire sous seing privé tenue en date du 6 février 2001 ayant décidé le changement de la devise d'expression du capital social et du capital autorisé de la société en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2001.

A. Schwachtgen.

(18772/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

N. R. RESOURCES S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 22.506.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2001, vol. 550, fol. 61, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2001.

(18756/540/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

OPERA PARTICIPATIONS S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

In the year two thousand, on the seventeenth of November.

Before Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

Mr Gustave Stoffel, licencié et maître en administration et gestion, residing in Wecker acting in his capacity as a special proxyholder of the company OPERA PARTICIPATIONS S.c.a., a company having its registered office in L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer,

incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on October 5, 2000, not yet published in the Mémorial Recueil C.

by virtue of a power given by a Meeting of the Board of Directors held on October 19, 2000, of the company OPERA MANAGEMENT S.A. acting in her quality of General Partner of the Company.

An extract of the Minutes of the meeting of the Board of Directors shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in his said capacity, has requested the attesting notary public to record his declarations and statements which follows:

I- That the share capital (hereinafter, the «Subscribed Capital») of the Partnership is set at two hundred eighty thousand euro (EUR. 280,000.-) consisting of two different classes of ordinary shares of a par value of euros 10 each (hereinafter, the «B.1 Shares» and the «A.1 Shares»), respectively having the rights mentioned under 5.3 of the articles of incorporation, fully paid up.

II- That on terms of article 3.2 of the articles of incorporation, the authorised capital is set at euros 150,000,000 consisting of B.1 and A.1 shares, and the General Partner is authorised and instructed to render effective such increase of the capital, in whole or in part, from time to time, within a period starting on October 5, 2000 and expiring on October 5, 2005; the General Partner shall decide to issue shares representing such whole or partial increase of the authorised shares which have not yet been subscribed and shall accept subscription for such shares.

III- That the board of directors of the General Partner, in its meeting of October 19, 2000 and in accordance with the authorities conferred on it by the terms of article 3.2 of incorporation, has realised a first part of the authorised increase of capital and specifically by the amount of thirty eight thousand one hundred twenty euro (38,120.- EUR), so as to raise the subscribed capital from its present amount of two hundred eighty thousand euro (EUR 280,000.-) up to three hundred eighteen thousand one hundred twenty euro (EUR 318,120.-) by the creation and issue of three thousand eight hundred twelve (3,812) new A.1 Shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares of the same class.

IV- That still pursuant to the powers conferred to the Board of Directors of the General Partner and pursuant to Article 3.2e of the Articles of Incorporation, the General Partner has waived the preferential right of the existing shareholders to subscribe and has accepted the subscription of the total three thousand eight hundred twelve (3,812) Shares, with an issue premium of three million four hundred twenty six thousand nine hundred eighty eight euro (EUR 3,426,988.-) which have been fully paid up, so that the amount of three million four hundred sixty five thousand one hundred eight euro (EUR 3,465,108.-) is as from now at the free disposal of the said company, as was certified to the attesting notary public by presentation of the supporting documents for subscriptions and payments.

V- Subscription and full payment by the following persons or entities:

1) BULGARI INTERNATIONAL CORPORATION (BIC) NV, having its registered office in Amsterdam Olympic Plaza Fred Roeskestraat, 123

seven hundred fifteen (715) new A.1 shares, by contribution in cash amounting to seven thousand one hundred fifty euro (EUR 7,150.-) and an issue premium of eight hundred ninety-nine euro per share, that is to say six hundred forty-two thousand seven hundred eighty five euro (EUR 642,785.-) paid on all those shares;

2) FERSEN S.A.,

having its registered office in Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri

four hundred twelve (412) new A.1 shares, by contribution in cash amounting to four thousand one hundred twenty euro (EUR 4,120.-) and an issue premium of eight hundred ninety-nine euro per share, that is to say three hundred seventy thousand three hundred eighty eight euro (EUR 370,388.-) paid on all those shares;

3) INTERNATIONAL FINAF 2000 S.A.

having its registered office in Luxembourg, 69, route d'Esch,

four hundred twelve (412) new A.1 shares, by contribution in cash amounting to four thousand one hundred twenty euro (EUR 4,120.-) and an issue premium of eight hundred ninety-nine euro per share, that is to say three hundred seventy thousand three hundred eighty eight euro (EUR 370,388.-) paid on all those shares;

4) HOPA SpA,

having its registered office in Brescia Corso Zanardelli 32

two hundred seventy five (275) new A.1 shares, by contribution of two thousand seven hundred fifty euro (EUR 2,750.-) and an issue premium of eight hundred ninety-nine euro per share, that is to say two hundred forty seven thousand two hundred twenty-five euro (EUR 247,225.-);

5) C.R.Q. S.A.

having its registered office in Luxembourg, 21-25, allée Scheffer

two hundred fourteen (214) new A.1 shares, by contribution in cash amounting to two thousand one hundred forty euro (EUR 2,140.-) and an issue premium of eight hundred ninety-nine euro per share, that is to say one hundred ninety two thousand three hundred eighty-six euro (EUR 192,386.-) paid on all those shares;

6) DE AGOSTINI INVEST S.A.

having its registered office in Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve

two hundred six (206) new A.1 shares, by contribution in cash amounting to two thousand sixty euro (EUR 2,060.-) and an issue premium of eight hundred ninety-nine euro per share, that is to say one hundred eighty-five thousand one hundred ninety-four euro (EUR 185.194.-) paid on all those shares;

7) BANCA POPOLARE DI BERGAMO-CREDITO VARESINO S.c.r.l.

having its registered office in Bergamo Piazza Vittorio Veneto, 8.

one hundred thirty seven (137) new A.1 shares, by contribution in cash amounting to one thousand three hundred seventy euro (EUR 1,370.-) and an issue premium of eight hundred ninety-nine euro per share, that is to say one hundred twenty three thousand one hundred sixty-three euro (EUR 123,163.-) paid on all those shares;

8) BANCA POPOLARE COMMERCIO E INDUSTRIA S.c.r.l.

having its registered office in Milano (I) Via della Moscova, 40/1

one hundred thirty seven (137) new A.1 shares, by contribution in cash amounting to one thousand three hundred seventy euro (EUR 1,370.-) and an issue premium of eight hundred ninety-nine euro per share, that is to say one hundred twenty three thousand one hundred sixty three euro (EUR 123,163.-) paid on all those shares;

9) BANCA COMMERCIALE ITALIANA S.p.A.

having its registered office in Milano (I) Piazza della Scala, 6

one hundred thirty seven (137) new A.1 shares, by contribution in cash amounting to one thousand three hundred seventy euro (EUR 1,370.-) and an issue premium of eight hundred ninety-nine euro per share, that is to say one hundred twenty three thousand one hundred sixty three euro (EUR 123,163.-) paid on all those shares;

10) FINGRUPPO HOLDING S.p.A.

having its registered office in Brescia Corso Zanardelli 32

one hundred thirty seven (137) new A.1 shares, by contribution in cash amounting to one thousand three hundred seventy euro (EUR 1,370.-) and an issue premium of eight hundred ninety-nine euro per share, that is to say one hundred twenty three thousand one hundred sixty three euro (EUR 123,163.-) paid on all those shares;

11) CENTROBANCA BANCA CENTRALE DI CREDITO POPOLARE S.p.A.

having its registered office in Milano (I) Corso Europa 20

one hundred thirty-seven (137) new A.1 shares, by contribution in cash amounting to one thousand three hundred seventy euro (EUR 1,370.-) and an issue premium of eight hundred ninety-nine euro per share, that is to say one hundred twenty three thousand one hundred sixty three euro (EUR 123,163.-) paid on all those shares;

12) P.K.B. PRIVATBANK A.G.

having its registered office in Lugano Via S. Balestra 1

eighty-two (82) new A.1 shares, by contribution in cash amounting to eight hundred twenty euro (EUR 820.-) and an issue premium of eight hundred ninety-nine euro per share, that is to say seventy three thousand seven hundred eighty-eight euro (EUR 73.718.-) paid on all those shares;

13) MITSUI & CO Ltd.

having its registered office in Tokyo (Japan) 2,1, Ohtemachi 1 - chome Chiyoda-ku

eighty two (82) new A.1 shares, by contribution in cash amounting to eight hundred twenty euro (EUR 820.-) and an issue premium of eight hundred ninety-nine euro per share, that is to say seventy three thousand seven hundred eighty-eight euro (EUR 73.718.-) paid on all those shares;

14) A.P.I. HOLDING S.p.A.

having its registered office in Rome (I) Corso Italia, 19

sixty-eight (68) new A.1 shares, by contribution in cash amounting to six hundred eighty euro (EUR 680.-) and an issue premium of eight hundred ninety-nine euro per share, that is to say sixty one thousand one hundred thirty two euro (EUR 61.132.-) paid on all those shares;

15) NETWORKING S.A.

having its registered office in Bruxelles (E), 228, avenue Louise

sixty eight (68) new A.1 shares, by contribution in cash amounting to six Hundred eighty euro (EUR 680.-) and an issue premium of eight hundred ninety-nine euro per share, that is to say sixty one-thousand one hundred thirty two euro (EUR 61.132.-) paid on all those shares;

16) EUROPARFIN S.A.

having its registered office in Luxembourg, 5, Bd de la Foire

sixty-eight (68) new A.1 shares, by contribution in cash amounting to six hundred eighty euro (EUR 680,-) and an issue premium of eight hundred ninety-nine euro per share, that is to say sixty one thousand one hundred thirty two euro (EUR 61,132.-) paid on all those shares;

17) L.G.R. INTERNATIONAL HOLDING S.A.

having its registered office in Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri

fifty five (55) new A.1 shares, by contribution in cash amounting to five hundred fifty euro (EUR 550,-) and an issue premium of eight hundred ninety-nine euro per share, that is to say forty-nine thousand four hundred forty five euro (EUR 49,445.-) paid on all those shares;

18) MILAN E-VENTURES S.A.

having its registered office in Luxembourg, 21-25, allée Scheffer

fifty five (55) new A.1 shares, by contribution in cash amounting to five hundred fifty euro (EUR 550,-) and an issue premium of eight hundred ninety-nine euro per share, that is to say forty nine thousand four hundred forty five euro (EUR 49.445,-) paid on all those shares;

19) MAPLETREE HOLDINGS L.t.d.

having its registered office in Nassau (Bahamas) P.O. Box N-858 fifty-five (55) new A.1 shares, by contribution in cash amounting to five hundred fifty euro (EUR 550.-) and an issue premium of eight hundred ninety-nine euro per share, that is to say forty nine thousand four hundred forty five euro (EUR 49.445,-) paid on all those shares;

20) ITALRE INTERNATIONAL L.t.d.

having its registered office in Redhill - Surrey, Baker Tilly - Crown House, 2/8 Gloucester Road

forty one (41) new A.1 shares, by contribution in cash amounting to four hundred ten euro (EUR 410,-) and an issue premium of eight hundred ninety-nine euro per share, that is to say thirty six thousand eight hundred fifty nine euro (EUR 36.859,-) paid on all those shares;

21) BANCA POPOLARE DELL'ETRURIA E DEL LAZIO

having its registered office in Arezzo Via Calamandrei, 255

forty one (41) new A.1 shares, by contribution in cash amounting to four hundred ten euro (EUR 410,-) and an issue premium of eight hundred ninety-nine euro per share, that is to say thirty six thousand eight hundred fifty nine euro (EUR 36.859,-) paid on all those shares;

22) RAINBOW ISLAND LIMITED

having its registered office in Nassau (Bahamas) Canadian Center, Marlborough Street

forty one (41) new A.1 shares, by contribution in cash amounting to four hundred ten euro (EUR 410,-) and an issue premium of eight hundred ninety-nine euro per share, that is to say thirty six thousand eight hundred fifty nine euro (EUR 36.859,-) paid on all those shares;

23) HESSLER FINANCE L.t.d.

having its registered office in Lugano c/o Taxcontrol SA Via Franscini 16

forty one (41) new A.1 shares, by contribution in cash amounting to four hundred ten euro (EUR 410,-) and an issue premium of eight hundred ninety-nine euro per share, that is to say thirty six thousand eight hundred fifty nine euro (EUR 36.859,-) paid on all those shares;

24) HILLSWOOD HOLDINGS L.t.d.

having its registered office in St. Peter Port, Helvetia Court Block B forty-one (41) new A.1 shares, by contribution in cash amounting to four hundred ten euro (EUR 410.-) and an issue premium of eight hundred ninety-nine euro per share, that is to say thirty six thousand eight hundred fifty nine euro (EUR 36.859,-) paid on all those shares;

25) VINIFIN INTERNATIONAL S.A.

having its registered office in Luxembourg, 17, Rue Louvigny forty-one (41) new A.1 shares, by contribution in cash amounting to four hundred ten euro (EUR 410,-) and an issue premium of eight hundred ninety-nine euro per share, that is to say thirty six thousand eight hundred fifty nine euro (EUR 36.859,-) paid on all those shares;

26) LAVAL GROUP CORP.

having its registered office in Panama 5, Salduba Building Urbanizacion Obarrio P.O. Box 7284

forty one (41) new A.1 shares, by contribution in cash amounting to four hundred ten euro (EUR 410.-) and an issue premium of eight hundred ninety-nine euro per share, that is to say thirty six thousand eight hundred fifty nine euro (EUR 36,859.-) paid on all those shares;

27) INIZIATIVA PIEMONTE LUXEMBOURG S.A.

having its registered office in Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt

forty one (41) new A.1 shares, by contribution in cash amounting to four hundred ten euro (EUR 410.-) and an issue premium of eight hundred ninety-nine euro per share, that is to say thirty six thousand eight hundred fifty nine euro (EUR 36.859,-) paid on all those shares;

28) CALENDOLA ANSTALT,

having its registered office in Vaduz, c/o Administralanstalt Postfach 183

twenty seven (27) new A.1 shares, by contribution in cash amounting to two hundred seventy euro (EUR 270,-) and an issue premium of eight hundred ninety-nine euro per share, that is to say twenty four thousand two hundred seventy three euro (EUR 24,273.-) paid on all those shares;

29) Mr Walter Schmid,

residing in Milano (I) Via Cappuccini

five (5) new A.1 shares, by contribution in cash amounting to fifty euro (EUR 50.-) and an issue premium of eight hundred ninety-nine euro per share, that is to say four thousand four hundred ninety five euro (EUR 4,495.-) paid on all those shares;

Payment

The amount of thirty eight thousand one hundred twenty euro (EUR 38,120.-) cash with an issue premium of an amount of three million four hundred twenty six thousand nine hundred eighty eight euro (EUR 3,426,988.-) of a global amount of three million four hundred sixty five thousand one hundred eight euro (EUR 3,465,108.-) is at the disposal of the company as it has been certified to the notary by a bank certification.

VI -That following the realisation of this portion of the authorised share capital the first paragraph of article five of the articles of incorporation has therefore been amended and reads as follows:

Art. 5. first paragraph. The subscribed share capital (hereinafter, the «Subscribed Capital») of the Partnership is set at three hundred eighteen thousand one hundred twenty euros (EUR 318,120.-) consisting of twenty eight thousand (28,000) B.1 shares and three thousand eight hundred twelve (3,812) A.1 shares, of a par value of euros 10 each, respectively having the rights mentioned under 5.3 below.

Estimation of costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the Company incurs or for which it is liable by reason of this increase of capital, is approximately one million five hundred thirty thousand Luxembourg francs (1.530.000.- LUF).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, they signed with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L' an deux mille, le dix-sept novembre

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Gustave Stoffel, licencié et maître en administration et gestion, demeurant à Wecker , agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société dénommée OPERA PARTICIPATIONS S.c.a., avec siège social à L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 5 octobre 2000, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés.

en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par décision du Conseil d' Administration de la société OPERA MANAGEMENT S.A. en sa qualité d'associé-commandité, prise en sa réunion du 19 octobre 2000.

Un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le comparant et par le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

I.- Le capital social souscrit (ci-après «le Capital Souscrit») de la SCA est fixé à deux cent quatre-vingt mille euro (EUR 280.000,-) consistant en deux catégories différentes d'actions ordinaires d'une valeur nominale de dix euro (EUR 10,-) chacune (ci-après, les «actions «B.1» et les actions «A.1»), ayant respectivement les droits mentionnés en chiffre 5.3 des statuts, entièrement libérées.

II.- Qu'aux termes de l'article 5.2 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à cent cinquante millions d'euro (EUR 150.000.000,-) consistant en actions B.1 et A.1 et que l'associé Commandité est autorisé et reçoit l'ordre de rendre effective cette augmentation de capital, en tout ou en partie, de temps à autre, durant une période débutant le 5 octobre 2000 et expirant le 5 octobre 2005; l'Associé Commandité décidera d'émettre des actions représentant cette augmentation partielle ou totale des actions autorisées qui n'ont pas encore été souscrites et acceptera une souscription à ces actions.

III.- Que dans sa réunion du 19 octobre 2000, le conseil d'administration de l'associé commandité a décidé de réaliser une augmentation jusqu'à concurrence de trente-huit mille cent vingt euro (EUR 38.120,-),

pour le porter de son montant actuel de deux cent quatre-vingt mille euro (EUR 280.000,-) à trois cent dix-huit mille cent vingt euro (EUR 318.120,-), par la création de trois mille huit cent douze (3.812) actions A.1 nouvelles d'une valeur nominale de dix euro (EUR 10,-) chacune, assorties d'une prime d'émission de huit cent quatre-vingt-dix-neuf (899,-) euro par action, à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

IV.- Que toujours conformément aux pouvoirs conférés aux termes du Conseil d'administration de l'associé commandité et aux termes de l'article 5.2 des statuts, l'associé commandité, après avoir supprimé le droit de préemption des actionnaires actuels, a décidé d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par les personnes ci-après:

1) BULGARI INTERNATIONAL CORPORATION (BIC) NV

avec siège social à Amsterdam, Olympic Plaza Fred Roeskestraat, 123

laquelle a souscrit à sept cent quinze (715) actions A.1 nouvelles, moyennant une contribution en espèces sept mille cent cinquante euro (EUR 7.150,-) assorties d'une prime d'émission de huit cent quatre-vingt-dix-neuf euro par action, soit une somme totale de six cent quarante-deux mille sept cent quatre-vingt-cinq euro (EUR 642.785,-);

2) FERSEN S.A.

avec siège social à Luxembourg 13, boulevard du Prince Henri

laquelle a souscrit à quatre cent douze (412) actions A.1 nouvelles, moyennant une contribution en espèces quatre mille cent vingt euro (EUR 4.120,-) assorties d'une prime d'émission de huit cent quatre-vingt-dix-neuf euro par action, soit une somme totale de trois cent soixante-dix mille trois cent quatre-vingt-huit euro (EUR 370.388,-);

3) INTERNATIONAL FINAF 2000 S.A.

avec siège social à Luxembourg, 69, route d'Esch

laquelle a souscrit à quatre cent douze (412) actions A.1 nouvelles, moyennant une contribution en espèces quatre mille cent vingt euro (EUR 4.120,-) assorties d'une prime d'émission de huit cent quatre-vingt-dix-neuf euro par action, soit une somme totale de trois cent soixante dix mille trois cent quatre-vingt-huit euro (EUR 370.388,-);

4) HOPA SpA

avec siège social à Brescia Corso Zanardelli 32

laquelle a souscrit à deux cent soixante-quinze (275) actions A.1 nouvelles, moyennant une contribution en espèces deux mille sept cent cinquante euro (EUR 2.750,-) assorties d'une prime d'émission de huit cent quatre-vingt-dix-neuf euro par action, soit une somme totale de deux cent quarante-sept mille deux cent vingt-cinq euro (EUR 247.225,-);

5) C.R.Q. S.A.

avec siège social à Luxembourg, 21-25, allée Scheffer

laquelle a souscrit à deux cent quatorze (214) actions A.1 nouvelles, moyennant une contribution en espèces deux mille cent quarante euro (EUR 2.140,-) assorties d'une prime d'émission de huit cent quatre-vingt-dix-neuf euro par action, soit une somme totale de cent quatre-vingt-douze mille trois cent quatre-vingt-six euro (EUR 192.386,-);

6) DE AGOSTINI INVEST S.A.

avec siège social à Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve

laquelle a souscrit à deux cent six (206) actions A.1 nouvelles, moyennant une contribution en espèces deux mille soixante euro (EUR 2.060,-) assorties d'une prime d'émission de huit cent quatre-vingt-dix-neuf euro par action, soit une somme totale de cent quatre-vingt-cinq mille cent quatre-vingt-quatorze euro (EUR 185.194,-);

7) BANCA POPOLARE DI BERGAMO-CREDITO VARESE S.c.r.l.

avec siège social à Bergamo Piazza Vittorio Veneto 8.

laquelle a souscrit à cent trente-sept (137) actions A.1 nouvelles, moyennant une contribution en espèces mille trois cent soixante-dix euro (EUR 1.370,-) assorties d'une prime d'émission de huit cent quatre-vingt-dix-neuf euro par action, soit une somme totale de cent vingt-trois mille cent soixante-trois euro (EUR 123.163,-);

8) BANCA POPOLARE COMMERCIO E INDUSTRIA S.c.r.l.

avec siège social à Milano Via della Moscova, 40/1

laquelle a souscrit à cent trente-sept (137) actions A.1 nouvelles, moyennant une contribution en espèces mille trois cent soixante-dix euro (EUR 1.370,-) assorties d'une prime d'émission de huit cent quatre-vingt-dix-neuf euro par action, soit une somme totale de cent vingt-trois mille cent soixante-trois euro (EUR 123.163,-);

9) BANCA COMMERCIALE ITALIANA S.p.A.

avec siège social à Milano Piazza della Scala, 6

laquelle a souscrit à cent trente-sept (137) actions A.1 nouvelles, moyennant une contribution en espèces mille trois cent soixante-dix euro (EUR 1.370,-) assorties d'une prime d'émission de huit cent quatre-vingt-dix-neuf euro par action, soit une somme totale de cent vingt-trois mille cent soixante-trois euro (EUR 123.163,-);

10) FINGRUPPO HOLDING S.p.A.

avec siège social à Brescia (I) Corso Zanardelli 32

laquelle a souscrit à cent trente-sept (137) actions A.1 nouvelles, moyennant une contribution en espèces mille trois cent soixante-dix euro (EUR 1.370,-) assorties d'une prime d'émission de huit cent quatre-vingt-dix-neuf euro par action, soit une somme totale de cent vingt-trois mille cent soixante-trois euro (EUR 123.163,-);

11) CENTROBANCA BANCA CENTRALE DI CREDITO POPOLARE S.p.A.

avec siège social à Milano (I), Corso Europa, 20

laquelle a souscrit à cent trente-sept (137) actions A.1 nouvelles, moyennant une contribution en espèces mille trois cent , soixante-dix euro (EUR 1.370,-) assorties d'une prime d'émission de ~ huit cent quatre-vingt-dix-neuf euro par action, soit une somme totale de cent vingt-trois mille cent soixante-trois euro (EUR 123.163,-);

12) P .K.B. PRIVATBANK A.G.

avec siège social à Lugano Via S. Balestra 1

laquelle a souscrit à quatre-vingt-deux (82) actions A.1 nouvelles, moyennant une contribution en espèces huit cent vingt euro (EUR 820,-) assorties d'une prime d'émission de huit cent quatre-vingt-dix-neuf euro par action, soit une somme totale de soixante-treize mille sept cent dix-huit euro (EUR 73.718,-);

13) MITSUI & CO L.t.d.

avec siège social à Tokyo (Japon), 2,1, Ohtemachi 1 -chome Chiyoda-ku

laquelle a souscrit à quatre-vingt-deux (82) actions A.1 nouvelles, moyennant une contribution en espèces huit cent vingt euro (EUR 820,-) assorties d'une prime d'émission de huit cent quatre-vingt-dix-neuf euro par action, soit une somme totale de soixante-treize mille sept cent dix-huit euro (EUR 73.718,-);

14) A.P.I. HOLDING S.p.A.

avec siège social à Rome (I) Corso Italia, 19

laquelle a souscrit à soixante-huit (68) actions A.1 nouvelles, moyennant une contribution en espèces six cent quatre-vingt euro (EUR 680,-) assorties d'une prime d'émission de huit cent quatre-vingt-dix-neuf euro par action, soit une somme totale de soixante et un mille cent trente-deux euro (EUR 61.132,-);

15) NETWORKING S.A.

avec siège social à Bruxelles (B) 228, Avenue Louise.

laquelle a souscrit à soixante-huit (68) actions A.1 nouvelles, moyennant une contribution en espèces six cent quatre-vingt euro (EUR 680,-) assorties d'une prime d'émission de huit cent quatre-vingt-dix-neuf euro par action, soit une somme totale de soixante et un mille cent trente-deux euro (EUR 61.132,-);

16) EUROPARFIN S.A.

avec siège social à Luxembourg, 5, Boulevard de la Foire

laquelle a souscrit à soixante-huit (68) actions A.1 nouvelles, moyennant une contribution en espèces six cent quatre-vingt euro (EUR 680,-) assorties d'une prime d'émission de huit cent quatre-vingt-dix-neuf euro par action, soit une somme totale de soixante et un mille cent trente-deux euro (EUR 61.132,-);

17) L.G.R. INTERNATIONAL HOLDING S.A.

avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri

laquelle a souscrit à cinquante-cinq (55) actions A.1 nouvelles, moyennant une contribution en espèces cinq cent cinquante euro (EUR 550,-) assorties d'une prime d'émission de huit cent quatre-vingt-dix-neuf euro par action, soit une somme totale de quarante-neuf mille quatre-cent quarante-cinq euro (EUR 49.445,-);

18) MILAN E-VENTURES S.A.

avec siège social à Luxembourg, 21-25, allée Scheffer

laquelle a souscrit à cinquante-cinq (55) actions A.1 nouvelles, moyennant une contribution en espèces cinq cent cinquante euro (EUR 550,-) assorties d'une prime d'émission de huit cent quatre-vingt-dix-neuf euro par action, soit une somme totale de quarante-neuf mille quatre-cent quarante-cinq euro (EUR 49.445,-);

19) MAPLETREE HOLDINGS L.t.d.

avec siège social à Nassau (Bahamas) p .O. Box N- 858

laquelle a souscrit à cinquante-cinq (55) actions A.1 nouvelles, moyennant une contribution en espèces cinq cent cinquante euro (EUR 550,-) assorties d'une prime d'émission de huit cent quatre-vingt-dix-neuf euro par action, soit une somme totale de quarante-neuf mille quatre-cent quarante-cinq euro (EUR 49.445,-);

20) ITALRE INTERNATIONAL L.t.d.

avec siège social à Redhill - Surrey, Baker Tilly - Crown House, 2/8 Gloucester Road

laquelle a souscrit à quarante et une (41) actions A.1 nouvelles, moyennant une contribution en espèces quatre cent dix euro (EUR 410,-) assorties d'une prime d'émission de huit cent quatre-vingt-dix-neuf euro par action, soit une somme totale de trente-six mille huit cent cinquante-neuf euro (EUR 36.859,-);

21) BANCA POPOLARE DELL'ETRURIA E DEL LAZIO

avec siège social à Arezzo (I) Via Calamandrei, 255

laquelle a souscrit à quarante et une (41) actions A.1 nouvelles, moyennant une contribution en espèces quatre cent dix euro (EUR 410,-) assorties d'une prime d'émission de huit cent quatre-vingt-dix-neuf euro par action, soit une somme totale de trente-six mille huit cent cinquante-neuf euro (EUR 36.859,-);

22) RAINBOW ISLAND LIMITED

avec siège social à Nassau (Bahamas) Canadian Centre, Marlborough Street

laquelle a souscrit à quarante et une (41) actions A.1 nouvelles, moyennant une contribution en espèces quatre-cent-dix euro (EUR 410,-) assorties d'une prime d'émission de huit cent quatre-vingt-dix-neuf euro par action, soit une somme totale de trente-six mille huit cent cinquante-neuf euro (EUR 36.859,-);

23) HESSLER FINANCE L.t.d.

avec siège social à Lugano (I) c/o Taxcontrol SA Via Francini 16

laquelle a souscrit à quarante et une (41) actions A.1 nouvelles, moyennant une contribution en espèces quatre-cent-dix euro (EUR 410,-) assorties d'une prime d'émission de huit cent quatre-vingt-dix-neuf euro par action, soit une somme totale de trente-six mille huit cent cinquante-neuf euro (EUR 36.859,-);

24) HILLSWOOD HOLDINGS L.t.d.

avec siège social à St. Peter Port, Helvetia Court Block B

laquelle a souscrit à quarante et une (41) actions A.1 nouvelles, moyennant une contribution en espèces quatre-cent-dix euro (EUR 410,-) assorties d'une prime d'émission de huit cent quatre-vingt-dix-neuf euro par action, soit une somme totale de trente-six mille huit cent cinquante-neuf euro (EUR 36.859,-);

25) VINIFIN INTERNATIONAL S.A.

avec siège social à Luxembourg, 17, rue Louvigny

laquelle a souscrit à quarante et une (41) actions A.1 nouvelles, moyennant une contribution en espèces quatre-cent-dix euro (EUR 410,-) assorties d'une prime d'émission de huit cent quatre-vingt-dix-neuf euro par action, soit une somme totale de trente-six mille huit cent cinquante-neuf euro (EUR 36.859,-);

26) LAVAL GROUP CORP

avec siège social à Panama 5, Salduba Building Urbanizacion Obarrio P.O. Box 7284

laquelle a souscrit à quarante et une (41) actions A.1 nouvelles, moyennant une contribution en espèces quatre-cent-dix euro (EUR 410,-) assorties d'une prime d'émission de huit cent quatre-vingt-dix-neuf euro par action, soit une somme totale de trente-six mille huit cent cinquante-neuf euro (EUR 36.859,-);

27) INIZIATIVA PIEMONTE LUXEMBOURG S.A.

avec siège social à Luxembourg, 15 Boulevard Roosevelt

laquelle a souscrit à quarante et une (41) actions A.1, nouvelles, moyennant une contribution en espèces quatre-cent-dix euro (EUR 410,-) assorties d'une prime d'émission de huit cent quatre-vingt-dix-neuf euro par action, soit une somme totale de trente-six mille huit cent cinquante-neuf euro (EUR 36.859,-);

28) CALENDOLA ANSTALT

avec siège social à Vaduz, c/o Administralanstalt Postfach 183

laquelle a souscrit à vingt-sept (27) actions A.1 nouvelles, moyennant une contribution en espèces deux cent soixante-dix euro (EUR 270,-) assorties d'une prime d'émission de huit cent quatre-vingt-dix-neuf euro par action, soit une somme totale de vingt-quatre mille deux cent soixante-treize euro (EUR 24.273,-);

29) Monsieur Walter Schmid,
demeurant à Milano (I) Via Cappuccini

lequel a souscrit à cinq (5) actions A.1 nouvelles, moyennant une contribution en espèces cinquante euro (EUR 50) assorties d'une prime d'émission de huit cent quatre-vingt-dix-neuf euro par action, soit une somme totale de quatre mille quatre cent quatre-vingt-quinze euro (EUR 4.495,-);

Libération

Le montant de trente-huit mille cent vingt euro (EUR 38.120,-) en espèces assorti d'une prime d'émission d'un montant total de trois millions quatre cent vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-huit euro (EUR 3.426.988,-) totalisant trois millions quatre cent soixante-cinq mille cent huit euro (EUR 3.465.108,-) sont à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation, le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.1.** Le capital social souscrit (ci-après «le Capital Souscrit») de la SCA est fixé à trois cent dix-huit mille cent vingt euro (EUR 318.120,-) consistant en vingt-huit mille (28.000) actions B1 et trois mille huit cent douze (3.812) actions A1, d'une valeur nominale de dix euro (EUR 10,-) chacune, ayant respectivement les droits mentionnés en chiffre 5.3 ci-dessous.»

Déclaration - Frais

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés, que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital qui précède, est évalué approximativement à la somme de un million cinq cent trente mille francs luxembourgeois (LUF 1.530.000,-).

Dont acte, fait et passé à Senningen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Stoffel, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2000, vol. 127S, fol. 3, case 6. – Reçu 1.397.821 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 12 mars 2001.

P. Bettingen.

(18758/202/411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

SAPARMET S.A., SOCIETE DE PARTICIPATION METALLIQUE ET METALLURGIQUE, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1940 Luxembourg.

Protokoll der Verwaltungsratssitzung vom 29. Mai 2000.

Im einzelnen wurden folgende Punkte besprochen:

1. Der Verwaltungsrat beschliesst, Herrn Dierk Behrmann, Harzgerode als weiteres Verwaltungsratsmitglied der SAPARMET S.A. bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre der SAPARMET S.A. zu berufen.

2. Herr Carsten Behrmann teilte mit, dass er per heute sein Mandat als Verwaltungsrat der SAPARMET S.A. niedergelegt hat.

3. Gleichzeitig wird beschlossen, dass die nächste Generalversammlung der Aktionäre der SAPARMET S.A. im Monat Juli stattfindet. Auf der Tagesordnung der nächsten ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre stehen folgende Punkte:

1. Bericht des Verwaltungsrates und Genehmigung des Jahresabschlusses 1998
2. Beschlussfassung über das Jahresergebnis 1998
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder sowie des Rechnungsprüfers;
Erneuerung des Mandates des Rechnungsprüfers und der Verwaltungsratsmitglieder
4. Annahme der Niederlegung des Verwaltungsratsmandates von Herrn Carsten Behrmann
5. Berufung von Herrn Dierk Behrmann als weiteres Verwaltungsratsmitglied und Festlegung der Mandatsdauer
6. Verschiedenes

Vallendar, den 29. Mai 2000

C. Behrmann / K. Schreiber / D. Behrmann

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2001, vol. 550, fol. 47, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18780/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

ORVANE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 70.567.

Les bilans au 31 décembre 1999 et 2000, enregistrés à Luxembourg, le 7 mars 2001, vol. 550, fol. 48, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2001.

Signature.

(18760/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

OVERSEAS PROPERTIES, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 45.667.

Il résulte d'une lettre datée du 26 février 2001, enregistrée à Luxembourg en date du 12 mars 2001, vol. 550, fol. 61, case 6 que la société HRT REVISION, S.à r.l., 32, rue J.P. Brasseur, L-1258 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de Commissaire aux Comptes de la société OVERSEAS PROPERTIES, Société Anonyme Holding, avec effet en date précitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2001.

(18762/065/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

NINE O NINE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 49.569.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2001, vol. 550, fol. 68, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2001.

NINE O NINE S.A.

Société Anonyme Holding

Signatures

Administrateurs

(18752/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

NINE O NINE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 49.569.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2001, vol. 550, fol. 68, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2001.

NINE O NINE S.A.

Société Anonyme Holding

Signatures

Administrateurs

(18753/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

NINE O NINE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 49.569.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 26 juillet 2000

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 1999:

Conseil d'administration

MM. Luca Bianchi, employé, demeurant à Milan (Italie), président;

Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur

Germain Birgen, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
 NINE O NINE S.A.
 Société Anonyme Holding
 Signatures
 Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2001, vol. 550, fol. 68, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18754/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

PARSOFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
 R. C. Luxembourg B 37.460.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2001, vol. 550, fol. 65, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2001.

Signature.

(18767/250/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

PARSOFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
 R. C. Luxembourg B 37.460.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
 qui a eu lieu le 5 mars 2001 au siège social*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé d'approuver la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire nonobstant les dispositions statutaires;

- l'assemblée a décidé d'affecter le résultat de l'exercice clôturant au 31 décembre 1999 comme suit:

- Résultats reportés au 31/12/1999	- 6.021.874,77 EUR
- Bénéfice de l'exercice 1999	473.335,11 EUR
- Report à nouveau	- 5.548.539,66 EUR

- l'assemblée a décidé de donner décharge aux administrateurs:

Monsieur Alberto Aleotti,

Monsieur Guy Harles,

Monsieur Paul Mousel,

ainsi qu'au commissaire aux comptes Monsieur François Lentz pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 1999;

- l'assemblée a décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

Monsieur Alberto Aleotti,

Monsieur Guy Harles,

Monsieur Paul Mousel,

jusqu'à la prochaine assemblée statutaire clôturant les comptes au 31 décembre 2000;

- l'assemblée a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, Monsieur François Lentz, jusqu'à la prochaine assemblée statutaire clôturant les comptes au 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 12 mars 2001.

Pour PARSOFI S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2001, vol. 550, fol. 65, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18768/250/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

PAMOL S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 28.192.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 15 février 2001, vol. 549, fol. 72, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2001.

(18763/540/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

PAMOL S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 28.192.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 15 février 2001, vol. 549, fol. 72, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2001.

(18764/540/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

PANDA, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 58.116.

Les comptes annuels au 30 septembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 13 mars 2001, vol. 550, fol. 69, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2001.

BNP PARIBAS LUXEMBOURG

Signatures

(18765/065/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

PANDA, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 10A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 58.116.

*Extract from the minutes of the Ordinary General Meeting of Shareholders
held on January 17, 2000 at 11 hours at the registered office of the Company*

Fifth resolution

«The Meeting resolves to re-elect Véronique Ficheux, Jean-François Canton, Vincent Strauss, BNP PARIBAS LUXEMBOURG (represented by M-P. Weides and P. Corbiau), as Directors for a new term of one year to end at the next Morning.»

Sixth resolution

«The Meeting resolves to re-elect PricewaterhouseCoopers, Luxembourg as Auditor for a new term of one year to end at the next Meeting.»

Certified copy

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2001, vol. 550, fol. 9, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18766/009/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

SAMARIA S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 64.675.

DISSOLUTION

L'an deux mille un, le vingt-six janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SAMARIA S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg,

section B sous le numéro 64.675, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 mai 1998, publié au Mémorial C numéro 594 du 17 août 1998.

Les statuts de la société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 août 1998, publié au Mémorial C numéro 769 du 23 octobre 1998.

Ladite société a été mise en liquidation, suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 décembre 2000, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Kit-Sum Wong, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Rapport du commissaire vérificateur.
- 2.- Décharge au liquidateur et au commissaire vérificateur.
- 3.- Clôture de la liquidation et désignation de l'endroit où les livres et documents comptables de la société seront déposés et conservés pour la période légale.
- 4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les membres du bureau de la présente assemblée et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire à la liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation de la société SAMARIA S.A., prédésignée.

Quatrième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, de même qu'y resteront consignés les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés et dont la remise n'aurait pu leur être faite.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition du présent procès-verbal pour procéder utilement aux publications exigées par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux autres mesures que les circonstances exigeront.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M.F. Bonani, S. Schieres, K.S. Wong, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 janvier 2001, vol. 857, fol. 4, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 mars 2001.

J.-J. Wagner.

(18779/239/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

PERI TRADING COMPANY INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 112, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 23.843.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Wiltz, le 8 mars 2001, vol. 172, fol. 14, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2001.

Pour la société

PERI TRADING COMPANY INTERNATIONAL, S.à r.l.

(18769/557/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

JOS. PETRY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5506 Remerschen, 124, route du Vin.
R. C. Luxembourg B 49.492.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2001, vol. 550, fol. 54, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2001.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES.

(18770/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

RESTAURANT CHINOIS LE CULTIVATEUR, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 27, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 52.707.

DISSOLUTION

L'an deux mille un, le dix-sept janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

Ont comparu:

1.- Madame Xiao-Rong Zheng-Ye, cuisinière, demeurant à L-8396 Septfontaines, 12, rue de l'Eglise;

2.- Monsieur Zeng-Chan Lin, cuisinier, demeurant à Dudelange, 17, rue du Commerce.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

Les comparants sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée RESTAURANT CHINOIS LE CULTIVATEUR, ayant son siège social L-4081 Esch-sur-Alzette, 27, rue Dicks, R.C. Luxembourg section B numéro 52.707, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire alors de résidence à Dudelange, en date du 24 octobre 1995, publié au Mémorial C numéro 3 du 3 janvier 1996, et dont les statuts ont été modifiés suivant reçu par le même notaire Joseph Elvinger, en date du 20 septembre 1996, publié au Mémorial C numéro 612 du 27 novembre 1996,

au capital social de cinq cent mille francs (500.000,- Frs), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs (1.000,- Frs) chacune entièrement libérées.

D'un commun accord des associés, la société à responsabilité limitée RESTAURANT CHINOIS LE CULTIVATEUR est dissoute.

Les associés déclarent que la liquidation a eu lieu aux droits des parties et est clôturée.

Décharge pleine et entière est accordée à la gérante de la société pour l'exécution de son mandat.

Les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins, à L-8396 Septfontaines, 12, rue de l'Eglise.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à quinze mille francs, sont à charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 janvier 2001, vol. 512, fol. 57, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Junglinster, le 12 mars 2001.

J. Seckler.

(18774/231/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

RITA STEIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Hesperange, 307, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 78.464.

—
EXTRAIT

Suite à la convention de domiciliation à durée indéterminée conclue entre le domiciliataire, LUXMANAGEMENT SERVICES S.A., et la société RITA STEIN, S.à r.l., son siège statutaire a été fixé à l'adresse du domiciliataire, à savoir L-5884 Hesperange, 304, route de Thionville.

Pour inscription au registre de commerce et des sociétés.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2001, vol. 550, fol. 56, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18775/681/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

ROC INTERNATIONAL, Société à responsabilité limitée,

Capital social de 10.000.000,- LUF.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 12.997.

Société constituée en date du 12 mai 1975 suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Pétange, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 143 du 1^{er} août 1975; actes modificatifs reçu par le même notaire, le 28 juillet 1975, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations N° 202 du 24 octobre 1975; le 2 mai 1978, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations N° 148 du 12 juillet 1978; acte modificatif reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 30 décembre 1982, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations N° 46 du 21 février 1983.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2001, vol. 550, fol. 57, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2001.

ROC INTERNATIONAL

Société à responsabilité limitée

Signatures

(18776/546/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

SICARO, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 28.690.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille un, le vingt-deux février.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

BEMAB, ayant son siège social à B-1080 Bruxelles, 2, rue du Pont
ici représentée par Monsieur André Schmit, employé privé, demeurant à Schieren,
en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a prié le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

- La société anonyme SICARO, avec siège social à Luxembourg, fut constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 19 août 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 30 septembre 1988, numéro 260.

- Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 mars 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 3 mai 1999, numéro 308.

- Le comparant déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, savoir BEMAB, préqualifiée.

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société SICARO.

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société SICARO.

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Il reprend à sa charge en tant que liquidateur tout l'actif ainsi que le cas échéant l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société SICARO.

Les livres et documents comptables de la société demeureront conservés pendant cinq ans à Luxembourg, 11, rue Aldringen.

Dont acte, fait et passé à Schieren, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: A. Schmit, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 2 mars 2001, vol. 417, fol. 13, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 mars 2001.

E. Schroeder.

(18786/228/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

SEMIRAMIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7423 Dondelange, 2, rue de la Montée.

L'an deux mille un, le sept février.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SEMIRAMIS S.A., ayant son siège social à Dondelange, constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, en date du 30 août 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 8 novembre 1995, numéro 569.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Marie Boden, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Nicole Liesch, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur François Thill, expert-comptable, demeurant à Strassen.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les mille (1.000) actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Extension de l'objet social défini à l'article 2 en incluant le commerce d'antiquités, de brocante, objets d'art, décoration florale et de la maison.

2.- Conversion du capital en Euro en le fixant à 31.000 Euros par prélèvement dans les résultats reportés.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide l'extension de l'objet social et de donner au premier alinéa de l'article deux des statuts la teneur suivante:

«**Art. 2. (Premier alinéa).** La société a pour objet le commerce d'antiquités, de brocante, d'objets d'art, de décoration florale et de la maison ainsi que le commerce de tout matériel informatique et de tout accessoire s'y rattachant, en gros et en détail, ainsi que toute activité d'import-export, tant sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq cent trente-sept francs luxembourgeois (537,- LUF), pour le porter d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) à un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept francs luxembourgeois (1.250.537,- LUF), sans création d'actions nouvelles.

L'augmentation de capital se fait par prélèvement dans les résultats reportés ainsi que cela résulte d'un bilan au 31 décembre 2000,

lequel bilan restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

L'assemblée décide de convertir la devise du capital social de LUF en Euro au cours de LUF 40,3399.- pour EUR 1.- de façon à ce que le capital social d'un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept francs luxembourgeois (1.250.537,- LUF) soit établi à trente et un mille Euros (31.000,- EUR).

L'assemblée décide de modifier la valeur nominale des actions de façon à ce que le capital social de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) soit représenté par mille (1.000) action d'une valeur nominale de trente et un Euros (31,- EUR) chacune.

Le premier alinéa de l'article trois des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. (Premier alinéa).** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un Euros (31,- EUR) chacune, entièrement libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: J.-M. Boden, N. Liesch, F. Thill, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 12 février 2001, vol. 416, fol. 90, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 février 2001.

E. Schroeder.

(18781/228/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

SEMIRAMIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7423 Dondelange, 2, rue de la Montée.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 mars 2001.

E. Schroeder.

(18782/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

ROCKHOUSE SOCIETE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Dr Charles Marx.

R. C. Luxembourg B 53.377.

L'an deux mille un, le cinq mars.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ROCKHOUSE SOCIETE IMMOBILIERE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 22 décembre 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 4 mars 1996, numéro 111.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sylvie Theisen, consultant, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Gaby Weber-Kettel, employée privée, demeurant à Mersch.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Eliane Irthum, employée privée, demeurant à Helmsange.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Suppression de la valeur nominale d'une action.
- 2.- Conversion de la monnaie d'expression du capital social du franc luxembourgeois en euro.
- 3.- Augmentation du capital social à concurrence de EUR 13,31 (treize virgule trente et un euro) pour le porter de son montant, après conversion, de EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt six virgule soixante-neuf euro) à EUR 31.000,- (trente et un mille euro) par apport en espèces.
- 4.- Fixation de la valeur nominale à EUR 10,- par action.
- 5.- Fixation d'un capital autorisé de EUR 125.000,-.
- 6.- Autorisation au Conseil d'Administration d'émettre des emprunts obligataires convertibles ou non.
- 7.- Modification de l'article 3 des statuts pour le mettre en concordance avec ce qui précède.
- 8.- Modification du quorum pour les délibérations du Conseil d'Administration de l'article 5.
- 9.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir la devise du capital social de LUF en euro au cours de LUF 40,3399 pour EUR 1,- de façon à ce que le capital social de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) soit établi à EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt six virgule soixante-neuf euro).

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 13,31 (treize virgule trente et un euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt six virgule soixante-neuf euro) à EUR 31.000,- (trente et un mille euro).

L'augmentation de capital est entièrement souscrite et libérée par apport en espèces de sorte que la somme de EUR 13,31 se trouve à la disposition de la société, preuve en ayant été rapportée au notaire instrumentaire.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier le nombre et la valeur nominale des actions de façon à ce que le capital social de EUR 31.000,- (trente et un mille euro) soit représenté par 3.100 actions de EUR 10,- (dix euro) chacune.

L'assemblée donne instruction au conseil d'administration d'échanger les actions anciennes contre des actions nouvelles et de les attribuer aux actionnaires proportionnellement à leurs droits.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de fixer le capital autorisé à EUR 125.000,-.

Sixième résolution

L'assemblée autorise le Conseil d'administration à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non.

Septième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications de statuts.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social jusque cent vingt-cinq mille euros (125.000,- EUR) .

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société. Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.»

Huitième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 (alinéa 1) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. (alinéa 1- deuxième phrase).** Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax, étant admis.»

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation du capital social est évaluée à cinq cent trente-sept francs luxembourgeois (537,- LUF).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de cet acte, s'élève approximativement à trente mille francs luxembourgeois (30.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Theisen, G. Kettel, E. Irthum, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 7 mars 2001, vol. 417, fol. 17, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 mars 2001.

E. Schroeder.

(18777/228/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

ROCKHOUSE SOCIETE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Dr Charles Marx.

R. C. Luxembourg B 53.377.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 mars 2001.

E. Schroeder.

(18778/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

SERVER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 52.516.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2001, vol. 550, fol. 59, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2001.

(18783/065/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

SERVER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 52.516.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2001, vol. 550, fol. 59, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2001.

(18784/065/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

SERVER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 52.516.

*Extraits des résolutions prises dans le cadre de l'Assemblée Générale Ordinaire
tenue de façon extraordinaire en date du 8 mars 2001*

Sixième résolution

L'Assemblée prend acte des démissions de Monsieur Philippe Pasquasy de ses fonctions d'administrateur de la société et approuve la cooptation de Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant à Luxembourg, en remplacement de l'administrateur sortant, en conformité à la décision prise dans le Conseil d'Administration tenu en date du 1^{er} février 2001.

Septième résolution

L'assemblée décide de confirmer le mandat pour la période expirant à l'Assemblée générale statuant sur l'exercice 2000 aux administrateurs et au commissaire aux comptes suivants:

Conseil d'administration:

- M. Mario Iacopini, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- M. Alessandro Jelmoni, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- M. Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

HRT REVISION, S.à r.l., 32, rue J.P. Brasseur, L-1258 Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
 Luxembourg, le 8 mars 2001.
 Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2001, vol. 550, fol. 59, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18785/065/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

SIGNES EXCHANGE & CIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch.
 R. C. Luxembourg B 63.720.

Les comptes annuels au 31 mars 1999, enregistrés à Luxembourg, le 6 mars 2001, vol. 550, fol. 42, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2001.

SIGNES EXCHANGE & CIE S.A.

Signature

(18787/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

SIGNES EXCHANGE & CIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch.
 R. C. Luxembourg B 63.720.

Les comptes annuels au 31 mars 2000, enregistrés à Luxembourg, le 6 mars 2001, vol. 550, fol. 42, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2001.

SIGNES EXCHANGE & CIE S.A.

Signature

(18788/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

SITCOM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
 R. C. Luxembourg B 69.858.

Les comptes annuels au 30 juin 2000, enregistrés à Luxembourg, le 9 mars 2001, vol. 550, fol. 59, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2001.

SITCOM INTERNATIONAL S.A.

Signatures

(18789/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

SOTRAI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4671 Pétange, 27, route de Luxembourg.
 R. C. Luxembourg B 5.539.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire («l'Assemblée») tenue en date du 24 octobre 2000 à Luxembourg

- L'Assemblée a décidé d'approuver les bilan et compte de pertes et profits de la Société au 30 juin 1999.
- L'Assemblée a décidé d'approuver les bilan et compte de pertes et profits de la Société au 30 juin 2000.
- L'Assemblée a décidé de reporter à nouveau la perte de l'exercice enregistrée par la Société au 30 juin 1999, s'élevant à LUF 9.491.483,-.

- L'Assemblée a décidé de reporter à nouveau la perte de l'exercice enregistrée par la Société au 30 juin 2000, s'élevant à LUF 461.988,-.
- L'Assemblée a décidé, sur proposition du Président, de donner décharge au gérant de la Société pour sa gestion au cours de l'exercice 1998/1999 et 1999/2000.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2001, vol. 550, fol. 71, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18791/253/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

SOTECO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 28.916.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 mars 2001, vol. 319, fol. 34, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 mars 2001.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

(18790/612/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

SPM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 77.675.

Lors de sa réunion du 31 août 2000, le Conseil d'Administration a décidé de conférer à chaque Administrateur le pouvoir de signer individuellement en toute matière au nom de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2001.

Pour SPM HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2001, vol. 550, fol. 66, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18794/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

DUE C. LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

STATUTS

L'an deux mille un, le quatorze février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- La société PHILL ASSETS S.A., ayant son siège social 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola (BVI).

2.- Monsieur Roberto Girardi, administrateur de sociétés, demeurant à Latisana, Corte dei Miracoli 5 (Italie).

Tous deux ici représentés par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique), en vertu de deux procurations sous seing privé, lesquelles, paraphées ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination.

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination DUE C. LUX S.A.

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet.

3.1. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

3.2. La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée.

4.1. La société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

Titre II.- Capital

Art. 5. Capital social.

Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), divisé en 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, entièrement libéré.

Art. 6. Modification du capital social.

6.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Versements.

Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Art. 9. Cession d'actions.

Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III.- Administration, Direction, Surveillance

Art. 10. Conseil d'administration.

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration.

11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie de circulaire.

11.5. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.

11.7. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Délégation de pouvoirs.

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Représentation de la société.

Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 15. Commissaire aux comptes.

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Titre IV.- Assemblée Générale**Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale.**

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire.

L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le dernier vendredi du mois de mai à 14.00 heures.

Art. 18. Autres assemblées générales.

Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices**Art. 20. Année sociale.**

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de bénéfices.

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation**Art. 22. Dissolution, Liquidation.**

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII.- Disposition générale**Art. 23. Disposition générale.**

La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2001. La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2002.

Souscription

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 3.100 (trois mille cent) actions comme suit:

1.- PHILL ASSETS S.A., deux mille cinq cent quatre-vingt-quatre actions	2.584
2.- Monsieur Roberto Girardi, cinq cent seize actions	516
Total: trois mille cent actions	3.100

Libération

1) Les actions 2.584 (deux mille cinq cent quatre-vingt-quatre) actions, souscrites par PHILL ASSETS S.A., prénommée, ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 25.840,- (vingt-cinq mille huit cent quarante euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

2) Les 516 (cinq cent seize) actions, souscrites par Monsieur Roberto Girardi, prénommé, ont été intégralement libérées par un apport en nature de parts sociales, comme suit:

50% des parts sociales de la société à responsabilité limitée de droit italien G.R.D. S.r.l., ayant son siège à Latisana (UD), Via Corte, dei Miracoli 5 (Italie), constituée le 28 décembre 1994 au capital de ITL 20.000.000,- (vingt millions de lires italiennes), inscrite au Registre des Entreprises auprès du Tribunal de Udine sous le numéro 21853, pour un montant estimé à EUR 5.160,- (cinq mille cent soixante euros).

L'apporteur, par son représentant prénommé, déclare que:

- il est le seul plein propriétaire de ces parts sociales et possédant les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;

- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;

- les transferts de parts sont effectivement réalisés sans réserves aujourd'hui et les conventions de cessions ont été déjà signées, preuve en ayant été apportée au notaire soussigné;

- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, à savoir l'Italie et le Grand-Duché de Luxembourg, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Rapport du réviseur

Conformément aux articles 32-1 et 26-1 (1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés, cet apport en nature a fait l'objet d'un rapport en date du 8 février 2001 établi par le Réviseur d'Entreprises indépendant H.R.T. REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, représenté par Monsieur Dominique Ransquin, qui conclut comme suit:

Conclusion:

«Sur base des contrôles effectués, la valeur totale de EUR 5.160,- à laquelle conclut le mode d'évaluation décrit ci-dessus correspond au moins à 516 actions d'une valeur nominale de EUR 10,- chacune de DUE C. LUX S.A. à émettre en contrepartie.»

Ledit rapport restera annexé au présent acte.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à soixante mille francs luxembourgeois.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée à L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes, Grand-Duché de Luxembourg.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2004:

a) Monsieur Rémy Meneguz, Expert-Comptable, demeurant à Luxembourg, Président;

b) Madame Giovanna Giustiniani, administrateur de sociétés, demeurant à Olm.

c) Monsieur Pierangelo Agazzini, administrateur de sociétés, demeurant à Fentange.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire pour la même période:

FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l., ayant son siège social à L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

4.- L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2001, vol. 8CS, fol. 45, case 6. – Reçu 12.506 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2001.

J. Elvinger.

(18841/211/201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2001.